

ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|------------|
| Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection | 116 |
| Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière | 117 |
| Rapport des vérificateurs | 117 |
| Bilan cumulé | 118 |
| État cumulé des résultats | 120 |
| État cumulé des modifications survenues dans les capitaux propres | 121 |
| État cumulé du résultat étendu | 122 |
| État cumulé des flux de trésorerie | 123 |
| Notes afférentes aux états financiers cumulés | 124 |
| Note 1 – Principales conventions comptables | 124 |
| Note 2 – Modifications comptables futures | 127 |
| Note 3 – Valeur comptable des instruments financiers | 127 |
| Note 4 – Valeurs mobilières | 129 |
| Note 5 – Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances | 137 |
| Note 6 – Titrisation de prêts hypothécaires | 140 |
| Note 7 – Terrains, bâtiments et matériel | 141 |
| Note 8 – Autres actifs | 141 |
| Note 9 – Actifs transférés mais non décomptabilisés | 142 |
| Note 10 – Dépôts | 142 |
| Note 11 – Provisions techniques et connexes | 142 |
| Note 12 – Emprunts | 145 |
| Note 13 – Autres passifs | 146 |
| Note 14 – Débentures subordonnées | 146 |
| Note 15 – Participations sans contrôle | 146 |
| Note 16 – Capital social | 147 |
| Note 17 – Capital-actions | 147 |
| Note 18 – Cumul des autres éléments du résultat étendu | 148 |
| Note 19 – Réserves | 148 |
| Note 20 – Instruments financiers détenus à des fins de négociation | 148 |
| Note 21 – Impôts sur les excédents | 149 |
| Note 22 – Provision pour ristournes aux membres | 150 |
| Note 23 – Régimes d'avantages sociaux futurs | 150 |
| Note 24 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture | 154 |
| Note 25 – Juste valeur des instruments financiers | 159 |
| Note 26 – Engagements, garanties et éventualités | 160 |
| Note 27 – Gestion des risques découlant des instruments financiers | 162 |
| Note 28 – Gestion du capital | 168 |
| Note 29 – Information sectorielle | 169 |
| Note 30 – Opérations entre apparentés | 171 |

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

Le rôle de la commission Vérification et Inspection est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins. Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à la vérification interne et externe, les procédés appliqués à ces vérifications et la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers trimestriels et annuels du Mouvement, les communiqués de presse s'y rapportant, le rapport de gestion annuel et la notice annuelle sont examinés par la commission.

Elle s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement.

Différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses sont examinés, entre autres, ceux sur la situation financière des caisses et les situations particulières qui y ont été détectées, les suivis apportés, les pertes sur créances, ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision générale. En ce qui concerne le Bureau de la surveillance et de la sécurité financières Desjardins, la commission s'assure de la réalisation du plan d'action en matière d'inspection et de vérification des caisses et prend connaissance des lettres de commentaires, des rapports d'inspection avec redressement et des suivis qui y sont apportés.

Le vérificateur externe est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités en ce sens, elle assure et maintient l'indépendance du vérificateur externe en autorisant tous les services non liés à la vérification, en recommandant sa nomination ou sa reconduction, en fixant et recommandant sa rémunération et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise les travaux des vérificateurs externes, examine leur offre de service, leur mandat, leur plan de vérification annuel, leurs rapports, leur lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement a une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes qui traite : a) des services qui peuvent ou non être rendus par le vérificateur externe ; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats ; c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés aux vérificateurs externes par chacune des entités du Mouvement.

La commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction Vérification interne du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel de vérification interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend connaissance des rapports sommaires des vérifications internes effectuées et, au besoin, s'assure du suivi. À cet effet, elle rencontre le chef de la Vérification interne du Mouvement pour analyser toute question importante soumise à la direction. En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers, la commission prend connaissance du rapport de surveillance produit par cet organisme, en fait le suivi, et examine également les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé les vérificateurs externes, la direction, le chef de la Vérification interne du Mouvement Desjardins, l'Inspecteur et Vérificateur général du Mouvement et les responsables de l'Autorité des marchés financiers. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations, au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants. À l'exception d'un membre qui agit comme enseignant lors de séances de formation destinées au personnel et aux dirigeants élus de Desjardins, aucun autre ne reçoit de rémunération du Mouvement Desjardins, que ce soit de manière directe ou indirecte, si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités.

Tous les membres de la commission ont les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière, selon les critères établis par la charte de la commission.

La commission a tenu 13 réunions et 3 séances de formation, incluant un colloque des membres des comités et commissions de vérification du Mouvement Desjardins, durant l'exercice financier 2008. Au 31 décembre, les membres de la commission Vérification et Inspection étaient M^{me} Andrée Lafortune, FCA, MM. Pierre Leblanc, FCA, Thomas Blais, Serge Tourangeau et Benoît Turcotte.

Andrée Lafortune, FCA
Présidente

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Les états financiers cumulés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers, le cas échéant. Les états financiers cumulés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des provisions techniques et connexes effectuées par les actuaux des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport annuel est conforme aux états financiers cumulés vérifiés.

Responsable de la fiabilité des états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Les contrôles en place comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et un manuel de procédures, la mise à jour régulière et l'application de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe professionnelle de la vérification interne et du Bureau de la surveillance et de la sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins ayant un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière, issu des meilleures pratiques du marché, afin de s'assurer que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques du Mouvement des caisses Desjardins soient efficaces.

Sur une base continue, l'Autorité des marchés financiers procède à l'inspection de certaines composantes du Mouvement des caisses Desjardins relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec approuve les informations financières présentées au rapport annuel du Mouvement des caisses Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission Vérification et Inspection. À cet effet, la commission Vérification et Inspection est mandatée par le conseil d'administration pour examiner les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, ainsi que le rapport de gestion. De plus, la commission Vérification et Inspection, formée d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel du Mouvement des caisses Desjardins, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des systèmes et des procédures de contrôle adéquats pour une présentation d'information financière de qualité avec toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Les états financiers cumulés ont été vérifiés par les vérificateurs nommés par le conseil d'administration : PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et le Service de vérification du Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins dont le rapport suit. Les vérificateurs peuvent, en tout temps, s'entretenir avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de leur mission de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Monique F. Leroux, FCA, FCMA

Présidente et chef de la direction
du Mouvement des caisses Desjardins

Raymond Laurin, CA

Premier vice-président et chef de la direction financière
du Mouvement des caisses Desjardins

Lévis, le 27 février 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié les bilans cumulés du Mouvement des caisses Desjardins aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états cumulés des résultats, des modifications survenues dans les capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers cumulés incombe à la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des

résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les états financiers cumulés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, avant leur redressement en vue de tenir compte de la modification de la convention comptable relative à la consolidation des entités à détenteurs de droits variables pour les sociétés de placement décrite à la note 1 des états financiers cumulés de l'exercice précédent, ont été vérifiés conjointement par Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et le Bureau de la surveillance et de la sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers cumulés dans leur rapport daté du 18 février 2007. Nous avons vérifié le redressement apporté aux états financiers cumulés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et, à notre avis, ce redressement est, à tous les égards importants, approprié et a été correctement apporté.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹Comptable agréé auditeur permis n° 14043
Montréal, le 27 février 2009

Service de vérification²

²Comptable agréé auditeur permis n° 11595
Anjou, le 27 février 2009

BILAN CUMULÉ

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| Encaisse et dépôts à des institutions financières | 1 489 \$ | 1 499 \$ |
| Valeurs mobilières (note 4) | | |
| Titres disponibles à la vente | 11 338 | 10 315 |
| Titres de négociation | 17 765 | 21 127 |
| Titres à la valeur de consolidation | 119 | 118 |
| | 29 222 | 31 560 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 6 130 | 7 593 |
| Prêts (notes 5 et 6) | | |
| Hypothécaires résidentiels | 61 081 | 56 662 |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 18 121 | 16 440 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 26 086 | 23 063 |
| | 105 288 | 96 165 |
| Provision cumulative pour pertes sur créances (note 5) | (826) | (762) |
| | 104 462 | 95 403 |
| Autres actifs | | |
| Terrains, bâtiments et matériel (note 7) | 1 025 | 969 |
| Intérêts à recevoir | 520 | 528 |
| Instruments financiers dérivés (note 24) | 4 588 | 1 195 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 428 | 893 |
| Autres (note 8) | 4 434 | 4 419 |
| | 10 995 | 8 004 |
| Total de l'actif | 152 298 \$ | 144 059 \$ |

| | 2008 | 2007 |
|--|-------------------|-------------------|
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Passif | | |
| Dépôts (note 10) | | |
| Particuliers | 71 958 \$ | 66 319 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 21 512 | 20 784 |
| Institutions de dépôts et autres | 7 966 | 8 663 |
| | 101 436 | 95 766 |
| Autres passifs | | |
| Provisions techniques et connexes (note 11) | 12 874 | 12 831 |
| Emprunts (note 12) | 338 | 69 |
| Intérêts à payer | 916 | 907 |
| Instruments financiers dérivés (note 24) | 2 773 | 1 321 |
| Acceptations | 428 | 893 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 11 905 | 9 455 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 4 112 | 6 875 |
| Autres (note 13) | 6 119 | 4 818 |
| | 39 465 | 37 169 |
| Débitures subordonnées (note 14) | 748 | 858 |
| Participations sans contrôle (note 15) | 776 | 984 |
| Capitaux propres | | |
| Capital social (note 16) | 955 | 894 |
| Capital-actions (note 17) | 67 | 67 |
| Excédents (déficit) non répartis | (96) | 795 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18) | 685 | 50 |
| Réserves (note 19) | 8 262 | 7 476 |
| | 9 873 | 9 282 |
| Total du passif et des capitaux propres | 152 298 \$ | 144 059 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Monique F. Leroux
Présidente du conseil

Pierre Tardif
Vice-président du conseil

ÉTAT CUMULÉ DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|----------------|---------------|---------------|
| Revenu d'intérêt | | | |
| Prêts | 5 573 \$ | 5 438 \$ | 4 971 \$ |
| Valeurs mobilières | 474 | 447 | 386 |
| | 6 047 | 5 885 | 5 357 |
| Frais d'intérêt | | | |
| Dépôts | 2 590 | 2 578 | 2 206 |
| Débitures subordonnées et emprunts | 39 | 62 | 70 |
| | 2 629 | 2 640 | 2 276 |
| Revenu net d'intérêt | 3 418 | 3 245 | 3 081 |
| Primes nettes | 4 131 | 3 824 | 3 688 |
| Autres revenus | | | |
| Frais de service sur les dépôts et paiements | 497 | 484 | 447 |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit | 410 | 381 | 326 |
| Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie | 617 | 738 | 625 |
| Revenus de placement et de négociation | — | — | 878 |
| Revenus (pertes) sur les titres disponibles à la vente | (413) | 141 | — |
| Revenus (pertes) de négociation (note 20) | (993) | 262 | — |
| Revenus sur autres placements | 239 | 179 | — |
| Autres | 467 | 417 | 374 |
| | 824 | 2 602 | 2 650 |
| Revenu total | 8 373 | 9 671 | 9 419 |
| Provisions pour pertes sur créances | 243 | 197 | 139 |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance | 3 144 | 3 171 | 3 342 |
| Frais de maintien de la clientèle | — | 121 | — |
| Frais autres que d'intérêt | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 2 250 | 2 338 | 2 271 |
| Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement | 393 | 381 | 373 |
| Impartition de services de traitement | 322 | 308 | 315 |
| Communications | 252 | 236 | 237 |
| Autres | 1 583 | 1 439 | 1 338 |
| | 4 800 | 4 702 | 4 534 |
| Excédents d'exploitation | 186 | 1 480 | 1 404 |
| Charge d'impôts sur les excédents (note 21) | 109 | 358 | 398 |
| Excédents d'exploitation avant participations sans contrôle et ristournes aux membres | 77 | 1 122 | 1 006 |
| Participations sans contrôle (note 15) | (1) | 21 | 18 |
| Excédents avant ristournes aux membres | 78 | 1 101 | 988 |
| Provision pour ristournes aux membres (note 22) | 215 | 592 | 483 |
| Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres (note 21) | (62) | (174) | (148) |
| Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes aux membres | (75) \$ | 683 \$ | 653 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

ÉTAT CUMULÉ DES MODIFICATIONS SURVENUES DANS LES CAPITAUX PROPRES

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|---|----------|----------|----------|
| Capital social | | | |
| Solde au début de l'exercice | 894 \$ | 856 \$ | 845 \$ |
| Variation nette de l'exercice | 61 | 38 | 11 |
| Solde à la fin de l'exercice | 955 \$ | 894 \$ | 856 \$ |
| Capital-actions | | | |
| Solde au début de l'exercice | 67 \$ | 66 \$ | 64 \$ |
| Émission d'actions privilégiées (note 17) | 2 | 2 | 2 |
| Rachat d'actions privilégiées (note 17) | (2) | (1) | — |
| Solde à la fin de l'exercice | 67 \$ | 67 \$ | 66 \$ |
| Excédents (déficit) non répartis⁽¹⁾ | | | |
| Solde au début de l'exercice | 795 \$ | 634 \$ | 729 \$ |
| Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables et autres redressements | — | (16) | — |
| Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes aux membres | (75) | 683 | 653 |
| Rémunération sur les parts permanentes (nette des impôts recouverts) | (26) | (24) | (15) |
| Dividendes sur actions privilégiées | (4) | (3) | (3) |
| Virement à la réserve de stabilisation | (3) | — | (1) |
| Virement à la réserve pour ristournes éventuelles | (141) | (68) | (136) |
| Virement à la réserve générale | (642) | (411) | (593) |
| Solde à la fin de l'exercice | (96) \$ | 795 \$ | 634 \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu⁽¹⁾ | | | |
| Solde au début de l'exercice | 50 \$ | — \$ | — \$ |
| Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables (note 1) | — | 113 | — |
| Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice | 635 | (63) | — |
| Solde à la fin de l'exercice (note 18) | 685 \$ | 50 \$ | — \$ |
| Réserves | | | |
| Réserve de stabilisation | | | |
| Solde au début de l'exercice | 275 \$ | 275 \$ | 274 \$ |
| Virement provenant des excédents non répartis | 3 | — | 1 |
| Solde à la fin de l'exercice | 278 \$ | 275 \$ | 275 \$ |
| Réserve pour ristournes éventuelles | | | |
| Solde au début de l'exercice | 209 \$ | 141 \$ | 5 \$ |
| Virement provenant des excédents non répartis | 141 | 68 | 136 |
| Solde à la fin de l'exercice | 350 \$ | 209 \$ | 141 \$ |
| Réserve générale | | | |
| Solde au début de l'exercice | 6 992 \$ | 6 581 \$ | 5 988 \$ |
| Virement provenant des excédents non répartis | 642 | 411 | 593 |
| Solde à la fin de l'exercice | 7 634 \$ | 6 992 \$ | 6 581 \$ |
| Total des réserves | 8 262 \$ | 7 476 \$ | 6 997 \$ |
| Total des capitaux propres | 9 873 \$ | 9 282 \$ | 8 553 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

(1) Le total des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu est de 589 M\$ (845 M\$ en 2007 et 634 M\$ en 2006).

ÉTAT CUMULÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 |
|--|----------------|---------------|
| Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes aux membres | (75) \$ | 683 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le revenu | | |
| Variation nette des pertes nettes non réalisées sur les titres disponibles à la vente ⁽¹⁾ | (182) | (42) |
| Reclassement à l'état cumulé des résultats des pertes (gains) sur les titres disponibles à la vente ⁽²⁾ | 56 | (35) |
| | (126) | (77) |
| Variation nette des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie ⁽³⁾ | 767 | 14 |
| Reclassement à l'état cumulé des résultats des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie ⁽⁴⁾ | (8) | — |
| | 759 | 14 |
| Gain net de change non réalisé sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, déduction faite des opérations de couverture | 2 | — |
| Total des autres éléments du résultat étendu | 635 | (63) |
| Résultat étendu | 560 \$ | 620 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

(1) Déduction faite d'une économie d'impôts sur le revenu de 42 M\$ (économie de 16 M\$ en 2007).

(2) Déduction faite d'une économie d'impôts sur le revenu de 11 M\$ (charge de 11 M\$ en 2007).

(3) Déduction faite d'une charge d'impôts sur le revenu de 244 M\$ (charge de 5 M\$ en 2007).

(4) Déduction faite d'une charge d'impôts sur le revenu de 3 M\$ (nulle en 2007).

Pour l'exercice 2006, il n'y avait aucun autre élément du résultat étendu; ainsi, les excédents de l'exercice après ristournes aux membres correspondaient au résultat étendu. Par conséquent, l'état n'est pas présenté sur une base comparative pour l'exercice 2006.

ÉTAT CUMULÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | |
| Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes aux membres | (75) \$ | 683 \$ | 653 \$ |
| Ajustements pour : | | | |
| Amortissement des bâtiments et matériel | 165 | 141 | 143 |
| Amortissement des actifs incorporels à durée de vie définie | 35 | 36 | 25 |
| Amortissement des gains nets réalisés reportés et non réalisés sur titres de placement | — | — | (32) |
| Moins-value, investissement de capital de risque | 28 | 5 | 13 |
| Variation nette des provisions techniques et connexes | 43 | 278 | 635 |
| Impôts futurs | (269) | (62) | (25) |
| Provisions pour pertes sur créances | 243 | 197 | 139 |
| Radiation des frais reportés et des écarts d'acquisition | 56 | — | — |
| Participations sans contrôle | (1) | 21 | 18 |
| Gain net à la vente de titres de placement ⁽¹⁾ | — | — | (62) |
| Pertes nettes réalisées sur titres disponibles à la vente | 446 | 87 | — |
| Variations des actifs et passifs d'exploitation | | | |
| Intérêts à recevoir | 8 | (42) | (51) |
| Intérêts à payer | 9 | 60 | 184 |
| Titres de négociation ⁽¹⁾ | 3 355 | (16 416) | (861) |
| Variation nette des titres à la valeur de consolidation | (1) | (80) | — |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, montant net | (930) | 251 | (373) |
| Autres | 1 113 | 70 | 320 |
| | 4 225 | (14 771) | 726 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Variation nette des dépôts | 5 670 | 7 623 | 4 856 |
| Émission de titres d'emprunts et de débentures subordonnées | 276 | — | — |
| Remboursements de titres d'emprunts et de débentures subordonnées | (117) | (596) | (182) |
| Variation nette du capital social | 23 | 21 | 11 |
| Émission d'actions privilégiées | 2 | — | 2 |
| Rachat d'actions privilégiées | (2) | (1) | — |
| Variation nette de la participation sans contrôle | (207) | 374 | 328 |
| Rémunération sur les parts permanentes (nette des impôts recouverts) | (26) | (24) | (15) |
| Dividendes sur actions privilégiées | (2) | (1) | (3) |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 2 450 | 2 500 | 1 835 |
| Variation nette des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | (2 763) | 2 774 | 1 791 |
| | 5 304 | 12 670 | 8 623 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Variation nette des prêts | (11 407) | (8 524) | (7 561) |
| Produit de la titrisation de prêts hypothécaires | 2 105 | 1 570 | 1 248 |
| Variation nette des titres de placement ⁽¹⁾ | — | 12 405 | (1 020) |
| Achats de titres disponibles à la vente | (25 147) | (24 559) | — |
| Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente | 11 677 | 17 865 | — |
| Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente | 11 991 | 7 093 | — |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 1 463 | (3 446) | (1 758) |
| Acquisitions nettes des terrains, bâtiments et matériel | (221) | (138) | (202) |
| | (9 539) | 2 266 | (9 293) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents | (10) | 165 | 56 |
| Trésorerie et équivalents au début de l'exercice | 1 499 | 1 334 | 1 278 |
| Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice | 1 489 \$ | 1 499 \$ | 1 334 \$ |
| Composition de la trésorerie et des équivalents | | | |
| Encaisse | 885 \$ | 849 \$ | 984 \$ |
| Dépôts à des institutions financières et à la Banque du Canada | 398 | 214 | 557 |
| Chèques et autres effets en transit (montant net) | 206 | 436 | (207) |
| | 1 489 \$ | 1 499 \$ | 1 334 \$ |
| Autres renseignements sur les flux de trésorerie | | | |
| Intérêts versés au cours de l'exercice | 2 620 \$ | 2 580 \$ | 2 092 \$ |
| Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice | 221 | 208 | 223 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

(1) Depuis le 1er janvier 2007, les titres de placement sont classés en deux postes distincts, soit les titres disponibles à la vente et les titres de négociation, conformément aux nouvelles normes comptables sur les instruments financiers. Les variations présentées dans l'état cumulé des flux de trésorerie tiennent compte de ce reclassement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers cumulés sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.)

Le Mouvement des caisses Desjardins (le Mouvement) regroupe la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), ses caisses membres et ses filiales, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et ses caisses

membres et le Fonds de sécurité Desjardins. Le Mouvement, groupe financier coopératif, est un agent de premier plan dans le développement économique et social de la communauté.

NOTE 1

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la loi), les états financiers cumulés du Mouvement ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) et les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers au Québec (l'Autorité), qui ne diffèrent pas des PCGR. La préparation d'états financiers selon les PCGR requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ayant une incidence sur les actifs, les passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels inscrits aux états financiers, ainsi que les revenus et les frais des exercices concernés. Les principaux éléments sur lesquels la direction a dû porter des jugements complexes incluent notamment la provision cumulative pour pertes sur créances, la titrisation de prêts hypothécaires, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, la baisse de valeur durable des actifs disponibles à la vente, les provisions techniques et connexes, les provisions pour éventualités, la provision pour ristournes aux membres, la charge nette liée aux régimes d'avantages sociaux futurs, les impôts sur les excédents et la consolidation des entités à détenteurs de droits variables. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Ces états financiers incluent les comptes des composantes du Mouvement et ceux de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont il est le principal bénéficiaire. Les règles suivies pour dresser les états financiers cumulés sont semblables à celles suivies pour la préparation d'états financiers consolidés. Les états financiers cumulés comprennent l'actif, le passif, les capitaux propres, le résultat étendu et les résultats d'exploitation des composantes du Mouvement, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

GESTION DU CAPITAL

Le 1^{er} janvier 2008, le Mouvement a adopté la nouvelle norme de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) intitulée « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535). Ce chapitre a pour objectif d'imposer la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers cumulés d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité. Cette nouvelle norme, qui vise spécifiquement la divulgation de l'information à fournir sur la gestion du capital, n'a eu aucune incidence sur les résultats ainsi que sur la situation financière du Mouvement.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1^{er} janvier 2008, le Mouvement a adopté les nouvelles normes de l'ICCA intitulées « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863). Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à mieux évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de l'entité, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments

financiers et de la façon de les gérer. Ces nouvelles normes visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Mouvement.

Le Mouvement, depuis le 1^{er} janvier 2007, comptabilise ses instruments financiers selon les normes de l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530).

L'incidence des ajustements de transition, au 1^{er} janvier 2007, déduction faite des impôts au chapitre du cumul des autres éléments du résultat étendu, provenait d'une augmentation de 117 M\$ à la suite de la réévaluation des titres disponibles à la vente et d'une diminution de 4 M\$ due à la partie efficace des relations de couverture de flux de trésorerie.

L'incidence des ajustements de transition, au 1^{er} janvier 2007, déduction faite des impôts, à l'égard du solde d'ouverture des excédents non répartis cumulés découlait d'une diminution de 21 M\$ due à la variation de juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de négociation et d'autres redressements, des pertes de 1 M\$ dues à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et des gains de 6 M\$ relatifs à la partie inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « Détenus à des fins de négociation »; « Disponibles à la vente »; « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » en fonction de leurs caractéristiques ainsi que du but de leur acquisition. Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « Détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « Autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur. Par la suite, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente continuent d'être comptabilisés au bilan cumulé à la juste valeur. La variation de juste valeur de ceux qui sont détenus à des fins de négociation est comptabilisée aux résultats cumulés au poste « Autres revenus – Revenus de négociation » de l'exercice, tandis que la variation de juste valeur de ceux qui sont disponibles à la vente est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu cumulé jusqu'à leur décomptabilisation. Les titres de capitaux propres classés disponibles à la vente et n'ayant pas de cours sur le marché actif sont comptabilisés au coût. Les titres disponibles à la vente continuent à faire l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une moins-value durable. Ces moins-values, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente » à l'état cumulé des résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ainsi que les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêt sur ces actifs financiers et passifs financiers qui proviennent du secteur Particuliers et entreprises sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt tandis que ceux qui

proviennent des autres secteurs d'activité sont constatés au poste « Autres revenus – Revenus sur autres placements ». Le Mouvement n'utilise pas la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance ».

Le chapitre 3855 permet de désigner tout actif et passif financier pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable de sa juste valeur comme étant détenu à des fins de négociation lors de sa constatation initiale ou lors de l'adoption de cette norme. Cette désignation est alors irrévocable. La possibilité de désigner de tels instruments financiers à des fins de négociation selon l'option de juste valeur est assujettie à des exigences émises par l'Autorité.

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers sont demeurées substantiellement les mêmes malgré l'adoption de ces nouvelles normes comptables. Ainsi, la juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'un marché actif existe. Sinon, elle est estimée à l'aide de techniques et de modèles d'évaluation, tels que des analyses de flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'établissement des prix des options, reposant le plus possible sur des facteurs de marché observables, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'affecter la juste valeur de l'instrument.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés et, par la suite, amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsque ces derniers sont classés dans la catégorie « Détenus à des fins de négociation », auquel cas ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Reclassement d'actifs financiers

Le 24 octobre 2008, le Conseil des normes comptables a publié des modifications aux chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3862, « Instruments financiers – informations à fournir ». Ces modifications visent à permettre le reclassement de certains actifs financiers dans des circonstances déterminées. Elles s'appliquent rétrospectivement aux reclassements effectués à compter du 1^{er} juillet 2008, mais seulement à l'égard des périodes pour lesquelles des états financiers annuels ou intermédiaires n'ont pas été publiés précédemment. Tout reclassement effectué à compter du 1^{er} novembre 2008 prend effet à la date à laquelle il est effectué. Le Mouvement n'a effectué aucun reclassement d'actifs financiers au 31 décembre 2008.

Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les instruments financiers dérivés, incluant les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés au bilan cumulé à la juste valeur.

Les dérivés incorporés sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte ; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé ; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats cumulés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément sont mesurés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont constatées aux résultats cumulés. Le Mouvement a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour les dérivés incorporés ; en conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après cette date de transition ont été revus en vue d'identifier les dérivés incorporés.

Les instruments financiers dérivés peuvent être désignés dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Le fait de désigner les relations de couverture à titre de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur n'a pas changé avec l'adoption de ces normes comptables. La note 24 afférente aux états financiers cumulés « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » fournit une description des instruments financiers admissibles à la comptabilité de couverture et fait état de la politique de gestion de risques relative aux instruments financiers dérivés, ainsi que des conventions comptables relatives aux activités de couverture.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent notamment les gains et pertes non réalisés des actifs financiers disponibles à la vente, la partie efficace de la variation de juste valeur des éléments de couverture de flux de trésorerie et la perte nette de change non réalisée sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes. Les états financiers cumulés comprennent un état cumulé du résultat étendu, et le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan cumulé.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Le Mouvement consolide des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont il est le principal bénéficiaire en vertu de la note d'orientation de l'ICCA concernant la comptabilité intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15).

Le Mouvement consolide, depuis le 1^{er} janvier 2006, les EDDV qui sont des sociétés de placement dont le principal bénéficiaire est une composante du Mouvement.

Les investisseurs dans les EDDV consolidées n'ont de recours qu'envers les actifs des EDDV connexes et non envers l'ensemble des actifs du Mouvement, sauf dans les cas où celui-ci agit à titre de contrepartie dans des opérations de dérivés avec l'EDDV.

ACCEPTATIONS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Les engagements éventuels du Mouvement en vertu des acceptations figurent comme éléments de passif au bilan cumulé. Le recours contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'élément d'actif de valeur équivalente. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti dans le bilan cumulé. Les commissions qui sont versées sont enregistrées aux résultats cumulés sous la rubrique « Autres revenus – Autres » sur la durée prévue selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES OU ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES OU VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Le Mouvement effectue des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, s'engage à les revendre et à les racheter à un prix et à une date déterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites au bilan cumulé au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les intérêts relatifs aux opérations d'achat avec convention de revente et de vente avec convention de rachat sont comptabilisés aux résultats cumulés de l'exercice.

L'obligation de retourner les garanties en espèces reçues et le droit de recevoir les garanties en espèces payées quand des valeurs sont prêtées ou empruntées sont respectivement comptabilisés au poste « Autres passifs – Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ». Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente sont classées dans la catégorie « Prêts et créances » et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat sont classés dans la catégorie « Autres passifs », sauf si ces engagements sont tenus d'être classés à des fins de négociation de par l'intention de la direction envers eux. Les intérêts reçus ou payés sur les garanties en espèces sont comptabilisés aux résultats cumulés de l'exercice.

NOTE 1

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour le Mouvement de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées comme passif et sont inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont enregistrés aux résultats cumulés sous le poste « Autres revenus – Revenus de négociation ». Les valeurs mobilières vendues à découvert sont classées dans la catégorie « Détenus à des fins de négociation ».

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que le Mouvement a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée à l'état cumulé des résultats correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les principales conventions comptables sont présentées dans les notes suivantes :

| Numéro de la note | Titre de la note | Conventions comptables |
|-------------------|---|--|
| 4 | Valeurs mobilières | Valeurs mobilières |
| 5 | Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances | Prêts, provision cumulative pour pertes sur créances |
| 6 | Titrisation de prêts hypothécaires | Titrisation de prêts hypothécaires |
| 7 | Terrains, bâtiments et matériel | Terrains, bâtiments et matériel |
| 8 | Autres actifs | Placements immobiliers, écart d'acquisition et autres actifs incorporels |
| 11 | Provisions techniques et connexes | Primes nettes et réassurance |
| 21 | Impôts sur les excédents | Impôts sur les excédents |
| 22 | Provision pour ristournes aux membres | Provision pour ristournes aux membres |
| 23 | Régimes d'avantages sociaux futurs | Régimes d'avantages sociaux futurs |
| 24 | Instruments financiers dérivés et activités de couverture | Instruments financiers dérivés Couvertures de juste valeur et de trésorerie |

CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan cumulé, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les frais sont convertis au cours moyen du change en vigueur durant l'exercice. Les gains et les pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont inclus au poste « Autres revenus – Autres », sauf pour les gains et pertes non réalisés des instruments financiers classés disponibles à la vente ainsi que les gains et pertes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui sont, quant à eux, présentés dans les autres éléments du résultat étendu. Tous les éléments d'actif et de passif des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis au cours du change en vigueur à la date du bilan cumulé, tandis que les revenus et les frais de ces établissements étrangers sont convertis au cours du change moyen de la période. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les autres éléments cumulés du résultat étendu. Une fraction appropriée de ces gains ou pertes de change cumulés est reclassée dans les « Revenus autres que d'intérêt » de l'état cumulé des résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net.

BIENS SOUS GESTION ET FONDS DISTINCTS

Les biens sous gestion de même que les fonds distincts par la filiale d'assurance de personnes sont détenus pour le bénéfice des clients et des titulaires de police. Ces actifs sous administration ne figurent donc pas au bilan cumulé. Les revenus provenant de ces services de gestion sont enregistrés aux résultats cumulés au poste « Autres revenus – Autres ».

CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES

Les conventions comptables liées à une note des états financiers cumulés ont été présentées avec cette note dans le but de faciliter leur compréhension.

CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres des exercices précédents ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers cumulés de l'exercice courant.

NOTE 2

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

En janvier 2008, l'ICCA a publié une nouvelle norme intitulée « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (chapitre 3064). Cette norme renforce l'approche fondée sur des principes et des critères de comptabilisation pour la constatation des coûts à titre d'actifs et clarifie l'application du concept de rattachement des charges aux produits afin d'éliminer la pratique consistant à constater à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition ni aux critères de comptabilisation. Le Mouvement appliquera cette norme rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2009. Il évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers cumulés.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a émis un communiqué confirmant que les entreprises qui ont une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes

internationales d'information financière (IFRS) en 2011. Ainsi, le Mouvement adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011. Le Mouvement a amorcé son projet de conversion aux IFRS à l'été 2007.

RISQUE DE CRÉDIT ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié le CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Le Mouvement appliquera ce traitement comptable rétroactivement, sans retraitement des états financiers des périodes antérieures, à tous les actifs financiers et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans ses états financiers intermédiaires du 31 mars 2009. Le Mouvement évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses modèles d'évaluation de la juste valeur de ses instruments financiers.

NOTE 3

VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers.

2008

| | Détenus des fins de négociation | Désignés à des fins de négociation selon l'option de juste valeur | Disponibles à la vente | Prêts et créances et passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de négociation | Total |
|---|---------------------------------------|---|---------------------------|--|-------------------|
| Actifs financiers | | | | | |
| Encaisse et dépôts à des institutions financières | 1 489 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 1 489 \$ |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Titres disponibles à la vente | — | — | 11 338 | — | 11 338 |
| Titres de négociation | 10 001 | 7 764 | — | — | 17 765 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | — | — | — | 6 130 | 6 130 |
| Prêts | — | — | — | 104 462 | 104 462 |
| Autres actifs financiers | | | | | |
| Intérêts à recevoir | — | — | — | 520 | 520 |
| Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾ | 4 588 | — | — | — | 4 588 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | — | — | — | 428 | 428 |
| Autres | — | — | 15 | 2 184 | 2 199 |
| Total des actifs financiers | 16 078 \$ | 7 764 \$ | 11 353 \$ | 113 724 \$ | 148 919 \$ |
| Passifs financiers | | | | | |
| Dépôts | — \$ | — \$ | — \$ | 101 436 \$ | 101 436 \$ |
| Autres passifs financiers | | | | | |
| Emprunts | — | — | — | 338 | 338 |
| Intérêts à payer | — | — | — | 916 | 916 |
| Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾ | 2 773 | — | — | — | 2 773 |
| Acceptations | — | — | — | 428 | 428 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | — | — | — | 11 905 | 11 905 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 4 112 | — | — | — | 4 112 |
| Autres | — | — | — | 5 454 | 5 454 |
| Débitures subordonnées | — | — | — | 748 | 748 |
| Total des passifs financiers | 6 885 \$ | — \$ | — \$ | 121 225 \$ | 128 110 \$ |

(1) Inclut des instruments financiers dérivés concernant les activités de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie d'un montant de 2 436 M\$ à l'actif et de 174 M\$ au passif.

NOTE 3

VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

2007

| | Détenus à des fins de négociation | Désignés à des fins de négociation selon l'option de juste valeur | Disponibles à la vente | Prêts et créances et passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de négociation | Total |
|--|-----------------------------------|---|------------------------|---|-------------------|
| Actifs financiers | | | | | |
| Encaisse et dépôts à des institutions financières | 1 499 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 1 499 \$ |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Titres disponibles à la vente | — | — | 10 315 | — | 10 315 |
| Titres de négociation | 12 371 | 8 756 | — | — | 21 127 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | — | — | — | 7 593 | 7 593 |
| Prêts | — | — | — | 95 403 | 95 403 |
| Autres actifs financiers | | | | | |
| Intérêts à recevoir | — | — | — | 528 | 528 |
| Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾ | 1 195 | — | — | — | 1 195 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | — | — | — | 893 | 893 |
| Autres | — | — | 21 | 2 524 | 2 545 |
| Total des actifs financiers | 15 065 \$ | 8 756 \$ | 10 336 \$ | 106 941 \$ | 141 098 \$ |
| Passifs financiers | | | | | |
| Dépôts | — \$ | — \$ | — \$ | 95 766 \$ | 95 766 \$ |
| Autres passifs financiers | | | | | |
| Emprunts | — | — | — | 69 | 69 |
| Intérêts à payer | — | — | — | 907 | 907 |
| Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾ | 1 321 | — | — | — | 1 321 |
| Acceptations | — | — | — | 893 | 893 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | — | — | — | 9 455 | 9 455 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 6 875 | — | — | — | 6 875 |
| Autres | — | — | — | 4 011 | 4 011 |
| Débentures subordonnées | — | — | — | 858 | 858 |
| Total des passifs financiers | 8 196 \$ | — \$ | — \$ | 111 959 \$ | 120 155 \$ |

(1) Inclut des instruments financiers dérivés concernant les activités de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie d'un montant de 114 M\$ à l'actif et de 72 M\$ au passif.

NOTE 4

VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières incluent les titres disponibles à la vente, les titres de négociation et les titres à la valeur de consolidation. Ces valeurs mobilières sont classées parmi les catégories d'instruments financiers selon les méthodes décrites à la note 1 « Principales conventions comptables » et précisées ci-après.

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « Détenus à des fins de négociation », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change, des prix d'instruments de capitaux propres ou de variations dans les sources ou modalités de financement, ou encore afin de combler les besoins de liquidités du Mouvement. Ils sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes non réalisés nets d'impôts sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu cumulé jusqu'à leur décomptabilisation. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les résultats cumulés. Les titres de capitaux propres classés disponibles à la vente et n'ayant pas de cours sur le marché actif sont comptabilisés au coût.

Les titres disponibles à la vente continuent à faire l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une moins-value durable. Ces moins-values, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente » à l'état cumulé des résultats. Aux fins de l'évaluation de la baisse de valeur, le Mouvement tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient être indicatifs d'une baisse durable de la juste valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Lors de la cession de titres disponibles à la vente, les gains et pertes réalisés, calculés en fonction du coût moyen, sont comptabilisés sous le poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente ». Les revenus d'intérêt sont constatés parmi les revenus nets d'intérêt pour le secteur Particuliers et entreprises et parmi les revenus sur titres disponibles à la vente pour les autres secteurs.

TITRES DE NÉGOCIATION

Les titres détenus à des fins de négociation qui sont acquis aux fins de revente à court terme ou qui ont été désignés selon l'option de juste valeur sont comptabilisés à leur juste valeur. Les intérêts qui proviennent du secteur Particuliers et entreprises sur ces instruments, autres que les dérivés, figurent dans le revenu net d'intérêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments de négociation, de même que les gains et pertes réalisés, incluant les intérêts qui proviennent des secteurs autres que Particuliers et entreprises, sont présentés à titre de revenus de négociation au poste « Autres revenus – Revenus de négociation ». Ce dernier poste comprend également tous les revenus tirés des instruments dérivés de négociation.

Avant le 1^{er} janvier 2007, les revenus d'intérêt afférents aux titres de négociation du secteur Particuliers et entreprises étaient comptabilisés au poste « Revenu d'intérêt – Valeurs mobilières ». Les revenus d'intérêt des autres secteurs, ainsi que les gains et les pertes, réalisés ou non, étaient imputés immédiatement au poste « Autres revenus – Revenus de placement et de négociation ».

TITRES DÉTENUS PAR DES SOCIÉTÉS DE PLACEMENT

La comptabilisation des valeurs mobilières détenues par les sociétés de placement du Mouvement n'est pas couverte par les nouvelles exigences de l'ICCA sur les instruments financiers. Elle relève plutôt des normes prévues spécifiquement pour les sociétés de placement. Ces valeurs mobilières sont inscrites à la juste valeur au bilan cumulé parmi les titres détenus à des fins de négociation et la variation de leur juste valeur est comptabilisée au poste « Autres revenus – Revenus de négociation ».

Jusqu'au 31 décembre 2006, ces placements comptabilisés à la juste valeur étaient classés parmi les titres de placement et les gains et les pertes réalisés ou non réalisés sur les investissements étaient imputés à la catégorie « Autres revenus – Revenus de placement et de négociation ».

TITRES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

Les placements dans lesquels le Mouvement exerce une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation. La quote-part du Mouvement dans les résultats de ces sociétés est portée au poste « Revenu d'intérêt – Valeurs mobilières » à l'état cumulé des résultats.

TITRES DE PLACEMENT

Avant l'entrée en vigueur des nouveaux chapitres sur les instruments financiers le 1^{er} janvier 2007, les titres non détenus à des fins de négociation étaient classés dans cette catégorie selon la convention décrite ci-dessous.

Les titres détenus à des fins de placement étaient conservés jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que les conditions du marché favorisent d'autres types de placements.

Les titres de créances étaient comptabilisés au coût non amorti. Les primes et escomptes étaient amortis selon la méthode du rendement effectif sur la durée des titres. L'amortissement de ces primes et escomptes ainsi que le revenu d'intérêt étaient comptabilisés au poste « Revenu d'intérêt – Valeurs mobilières ». Les gains et pertes réalisés à la vente de ces titres, lesquels étaient calculés en fonction du coût moyen, ainsi que les dévaluations nécessaires pour refléter les baisses de valeur durables étaient imputés immédiatement au poste « Autres revenus – Revenus de placement et de négociation », sauf les gains et les pertes à la vente de titres du secteur Assurance de personnes, qui étaient reportés, puis amortis sur la durée de vie restante du titre vendu, jusqu'à un maximum de 20 ans.

Les autres titres de participation étaient comptabilisés au coût et les actions privilégiées étaient comptabilisées au coût net des primes et des escomptes, à l'exception de titres détenus par le secteur Assurance de personnes, lesquels étaient comptabilisés selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes. Les revenus provenant de la comptabilisation à la valeur de consolidation reçus pour les titres comptabilisés au coût étaient constatés au poste « Revenu d'intérêt – Valeurs mobilières ». Les gains et pertes réalisés à la vente des titres de participation ainsi que les dévaluations nécessaires pour refléter les baisses de valeur durables étaient imputés immédiatement au poste « Autres revenus – Revenus de placement et de négociation ». Toutefois, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les titres de participation du secteur Assurance de personnes étaient reportés et imputés aux résultats cumulés, selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 15 %.

NOTE 4

VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

| | Échéance | | | | | | 2008 | 2007 |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|------------------|------------------|
| | Moins de 1 an | De 1 à 3 ans | Plus de 3 à 5 ans | Plus de 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | Aucune échéance précise | Total | Total |
| Titres disponibles à la vente | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | | | | | |
| Le Canada | 76 \$ | 717 \$ | 1 564 \$ | 10 \$ | 11 \$ | — \$ | 2 378 \$ | 891 \$ |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada | 901 | 1 534 | 275 | 459 | 375 | — | 3 544 | 4 267 |
| Les corps scolaires ou publics au Canada | 4 | — | — | — | — | — | 4 | 24 |
| Les administrations publiques à l'étranger | 4 | — | — | — | 7 | — | 11 | 16 |
| Autres titres au Canada | | | | | | | | |
| Institutions financières | 1 043 | 1 474 | 841 | 36 | 17 | — | 3 411 | 2 548 |
| Autres émetteurs ⁽¹⁾ | 322 | 192 | 68 | 38 | 31 | 779 | 1 430 | 1 861 |
| Actions | 45 | 54 | 52 | 10 | — | 160 | 321 | 544 |
| Titres d'émetteurs étrangers | | | | | | | | |
| Institutions financières | 4 | — | — | — | — | — | 4 | 3 |
| Autres émetteurs | — | — | — | — | — | — | — | 3 |
| Actions | — | — | — | 1 | — | 234 | 235 | 158 |
| Total des titres disponibles à la vente | 2 399 \$ | 3 971 \$ | 2 800 \$ | 554 \$ | 441 \$ | 1 173 \$ | 11 338 \$ | 10 315 \$ |
| Titres tenus d'être classés à des fins de négociation | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | | | | | |
| Le Canada | 521 | 1 731 | 2 382 | 863 | 576 | — | 6 073 | 5 488 |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada | 474 | 354 | 129 | 244 | 532 | — | 1 733 | 1 789 |
| Les corps scolaires ou publics au Canada | 81 | 3 | 9 | — | — | — | 93 | 50 |
| Les administrations publiques à l'étranger | — | — | 123 | 2 | — | — | 125 | 30 |
| Autres titres au Canada | | | | | | | | |
| Institutions financières | 87 | 112 | 16 | 1 | — | 12 | 228 | 1 242 |
| Autres émetteurs ⁽²⁾ | 93 | 70 | 12 | 17 | 4 | 462 | 658 | 1 207 |
| Actions | — | — | — | — | — | 58 | 58 | 212 |
| Titres d'émetteurs étrangers | | | | | | | | |
| Institutions financières | 20 | 10 | — | — | — | — | 30 | 18 |
| Autres émetteurs | — | — | — | — | — | 904 | 904 | 2 169 |
| Actions | 40 | — | — | — | — | 59 | 99 | 166 |
| Total des titres tenus d'être classés à des fins de négociation | 1 316 | 2 280 | 2 671 | 1 127 | 1 112 | 1 495 | 10 001 | 12 371 |
| Total partiel des titres disponibles à la vente et tenus d'être classés à des fins de négociation | 3 715 \$ | 6 251 \$ | 5 471 \$ | 1 681 \$ | 1 553 \$ | 2 668 \$ | 21 339 \$ | 22 686 \$ |

| | Échéance | | | | | Aucune échéance précise | 2008 | 2007 |
|--|------------------|-----------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------------|------------------|------------------|
| | Moins de 1 an | De 1 à 3 ans | Plus de 3 à 5 ans | Plus de 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | | Total | Total |
| Total partiel des titres disponibles à la vente et tenus d'être classés à des fins de négociation (reporté) | 3 715 \$ | 6 251 \$ | 5 471 \$ | 1 681 \$ | 1 553 \$ | 2 668 \$ | 21 339 \$ | 22 686 \$ |
| Titres désignés à des fins de négociation selon l'option de juste valeur | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | | | | | |
| Le Canada | 7 | 1 | — | 1 | 48 | — | 57 | 151 |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada | 428 | 580 | 512 | 730 | 2 672 | — | 4 922 | 5 125 |
| Les corps scolaires ou publics au Canada | 2 | 1 | 1 | 2 | 122 | — | 128 | 220 |
| Les administrations publiques à l'étranger | — | — | — | — | 33 | — | 33 | 30 |
| Autres titres au Canada | | | | | | | | |
| Institutions financières | 292 | 114 | 124 | 33 | 26 | — | 589 | 827 |
| Autres émetteurs ⁽³⁾ | 34 | 167 | 361 | 563 | 218 | 249 | 1 592 | 1 816 |
| Actions | 41 | 7 | 1 | 18 | — | 132 | 199 | 291 |
| Titres d'émetteurs étrangers | | | | | | | | |
| Institutions financières | — | — | — | 39 | 48 | — | 87 | 110 |
| Autres émetteurs | 1 | 7 | 23 | 7 | 19 | — | 57 | 53 |
| Actions | — | — | — | — | — | 100 | 100 | 133 |
| Total des titres désignés à des fins de négociation selon l'option de juste valeur | 805 | 877 | 1 022 | 1 393 | 3 186 | 481 | 7 764 | 8 756 |
| Titres à la valeur de consolidation | — | — | — | — | — | 119 | 119 | 118 |
| | 4 520 \$ | 7 128 \$ | 6 493 \$ | 3 074 \$ | 4 739 \$ | 3 268 \$ | 29 222 \$ | 31 560 \$ |

(1) Contient des titres de PCAA d'une juste valeur de 751 M\$ (1 112 \$ en 2007).

(2) Contient des titres de PCAA d'une juste valeur de 437 M\$ (643 \$ en 2007).

(3) Contient des titres de PCAA d'une juste valeur de 248 M\$ (371 \$ en 2007).

Le total des titres de valeurs mobilières inclut des titres en devises étrangères pour un montant de 1 664 M\$ CA (2 400 M\$ en 2007), dont 1 439 M\$ CA (2 154 M\$ en 2007) libellés en dollars US.

Les valeurs mobilières du secteur de l'investissement de capital de risque, classées « Détenues à des fins de négociation », comprennent des moins-values non réalisées de 41 M\$ (moins-value de 32 M\$ en 2007). Les moins-values réalisées sont de 19 M\$.

NOTE 4

VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

2008

| | Coût après amortissement ⁽¹⁾ | Gains bruts non réalisés | Pertes brutes non réalisées | Valeur comptable ⁽¹⁾ |
|---|---|--------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Titres émis ou garantis par | | | | |
| Le Canada | 2 286 \$ | 98 \$ | 6 \$ | 2 378 \$ |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada | 3 496 | 87 | 39 | 3 544 |
| Les corps scolaires ou publics au Canada | 4 | — | — | 4 |
| Les administrations publiques à l'étranger | 12 | — | 1 | 11 |
| Autres titres au Canada | | | | |
| Institutions financières | 3 425 | 33 | 47 | 3 411 |
| Autres émetteurs ⁽²⁾ | 1 478 | 6 | 54 | 1 430 |
| Actions | 407 | 1 | 87 | 321 |
| Titres d'émetteurs étrangers | | | | |
| Institutions financières | 4 | — | — | 4 |
| Autres émetteurs | — | — | — | — |
| Actions | 298 | — | 63 | 235 |
| | 11 410 \$ | 225 \$ | 297 \$ | 11 338 \$ |

2007

| | Coût après amortissement ⁽¹⁾ | Gains bruts non réalisés | Pertes brutes non réalisées | Valeur comptable ⁽¹⁾ |
|---|---|--------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Titres émis ou garantis par | | | | |
| Le Canada | 885 \$ | 7 \$ | 1 \$ | 891 \$ |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada | 4 202 | 65 | 1 | 4 266 |
| Les corps scolaires ou publics au Canada | 24 | — | — | 24 |
| Les administrations publiques à l'étranger | 16 | — | — | 16 |
| Autres titres au Canada | | | | |
| Institutions financières | 2 560 | — | 11 | 2 549 |
| Autres émetteurs ⁽²⁾ | 2 074 | — | 214 | 1 860 |
| Actions | 529 | 42 | 27 | 544 |
| Titres d'émetteurs étrangers | | | | |
| Institutions financières | 3 | — | — | 3 |
| Autres émetteurs | 3 | — | — | 3 |
| Actions | 164 | — | 5 | 159 |
| | 10 460 \$ | 114 \$ | 259 \$ | 10 315 \$ |

(1) Le Mouvement détient des titres classés disponibles à la vente qui sont comptabilisés au coût puisqu'ils n'ont pas de cours sur le marché actif. Les valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût dans le bilan cumulé représentent 40 M\$ (79 M\$ en 2007), et c'est ce coût qui figure dans la colonne « Valeur comptable » du tableau ci-dessus. La juste valeur de certains de ces titres peut être estimée et représente une perte non significative.

(2) Contient des titres ayant subi une baisse de valeur durable d'un coût après amortissement de 1 401 M\$ (1 314 M\$ en 2007), incluant une dévaluation de 619 M\$ (202 M\$ en 2007).

Au 31 décembre 2008, les pertes brutes non réalisées sur les titres disponibles à la vente de 297 M\$ (259 M\$ en 2007) résultent de l'élargissement des écarts de taux imputables aux récentes perturbations sur les marchés des capitaux, aux variations des taux d'intérêt du marché ainsi qu'à la détérioration de la solvabilité de certains émetteurs. Les baisses de valeur sur les titres adossés à des actifs financiers font l'objet

d'un suivi régulier par la direction. Le Mouvement a la capacité et l'intention de détenir ces titres pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Il a conclu que les pertes brutes non réalisées, autres que celles liées aux titres de PCAA et aux titres adossés à des créances avec flux groupés, étaient temporaires.

VALEURS MOBILIÈRES – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

Le Mouvement détient des placements dans le marché du papier commercial adossé à des actifs non bancaire (PCAA) bien qu'il n'ait pas été un émetteur de ce type de produit financier auprès de sa clientèle. Rappelons que le Mouvement a procédé en septembre 2007, et dans une moindre mesure

en 2008, au rachat d'actifs détenus sous forme de PCAA auprès des fonds communs de placement du marché monétaire qu'il gère et des activités de prêts de valeurs des clients de la Fiducie Desjardins dont il n'assumait pas le risque à l'origine et ce, afin de protéger ses membres et ses clients.

Au 31 décembre 2008 et 2007, les titres de PCAA détenus se répartissaient de la façon suivante :

2008

| | Coût amorti | Dévaluation cumulative | Juste valeur |
|--|-----------------|------------------------|-----------------|
| PCAA | | | |
| Actifs synthétiques et hybrides | 1 962 \$ | 772 \$ | 1 190 \$ |
| Actifs traditionnels | 255 | 11 | 244 |
| Actifs inadmissibles (<i>subprime</i>) | 229 | 227 | 2 |
| Total | 2 446 \$ | 1 010 \$ | 1 436 \$ |

2008

| | Coût amorti | Dévaluation cumulative | | Juste valeur |
|-------------------------------|-----------------|------------------------|--|-----------------|
| | | Résultats | Passif-dépôts et provisions techniques | |
| Titres disponibles à la vente | 1 257 \$ | 506 \$ | — \$ | 751 \$ |
| Titres de négociation | 1 189 | 243 | 261 | 685 |
| Total | 2 446 \$ | 749 \$ | 261 \$ | 1 436 \$ |

2007

| | Coût amorti | Dévaluation cumulative | Juste valeur |
|--|-----------------|------------------------|-----------------|
| PCAA | | | |
| Actifs synthétiques et hybrides | 1 985 \$ | 228 \$ | 1 757 \$ |
| Actifs traditionnels | 265 | 19 | 246 |
| Actifs inadmissibles (<i>subprime</i>) | 187 | 131 | 56 |
| Total partiel | 2 437 | 378 | 2 059 |
| Autres PCAA | 96 | 29 | 67 |
| Total | 2 533 \$ | 407 \$ | 2 126 \$ |

2007

| | Coût amorti | Dévaluation cumulative | | Juste valeur |
|-------------------------------|-----------------|------------------------|--|-----------------|
| | | Résultats | Passif-dépôts et provisions techniques | |
| Titres disponibles à la vente | 1 314 \$ | 202 \$ | — \$ | 1 112 \$ |
| Titres de négociation | 1 219 | 71 | 134 | 1 014 |
| Total | 2 533 \$ | 273 \$ | 134 \$ | 2 126 \$ |

Le 16 août 2007, un groupe d'institutions financières et d'autres investisseurs ont convenu d'une entente de principe pour la restructuration du PCAA à la suite de la crise de liquidités qui a eu lieu au cours du mois d'août 2007. Cette entente, appelée « Proposition de Montréal », visait à rétablir le climat de confiance ainsi qu'à mettre en œuvre une solution à la crise de liquidités et prévoyait une période de moratoire relativement au PCAA émise par 23 fiducies. Un comité pancanadien composé de participants à la Proposition de Montréal, dont le Mouvement, a été formé le 6 septembre 2007 afin de superviser le processus de restructuration.

Les efforts de restructuration du PCAA entrepris depuis ce temps par le comité pancanadien ont abouti à la conclusion d'un plan final de restructuration le 24 décembre 2008, lequel a été entériné en janvier 2009. Le plan de restructuration vise, entre autres, le remplacement du PCAA par de nouveaux billets à taux variable à long terme ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents. La rubrique « Événement subséquent – Plan de restructuration du PCAA » fournit plus de détails sur la restructuration.

NOTE 4

VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

VALEURS MOBILIÈRES – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS (SUITE)

Les caractéristiques clés du plan de restructuration sont les suivantes :

- Création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (VAC) :
 - VAC 1 et VAC 2 sont composées de transactions d'actifs synthétiques à 100 %, soit une combinaison d'actifs donnés en garantie et de contrats de swaps sur défaillance de crédit, ou de transactions d'actifs hybrides, soit une combinaison d'actifs synthétiques et d'actifs traditionnels. Elles incluent également les actifs inadmissibles (*subprime*) et autres de ces séries.
 - VAC 3 est composée des transactions constituées exclusivement d'actifs inadmissibles (*subprime*) et d'actifs traditionnels.
- Création de cinq catégories de billets pour les VAC 1 et VAC 2 (A-1, A-2, B, C, IA) et de deux catégories pour le VAC 3 (TA et IA). Les billets IA et TA se divisent en de multiples séries de billets reflétant les flux de trésorerie des actifs originaux sous-jacents.
- Établissement de facilités de financement en soutien aux VAC 1 et VAC 2 afin de financer les appels de garantie pouvant découler des swaps sur défaillance de crédit sous-jacents.
- Établissement d'un moratoire initial de 18 mois au cours duquel aucun appel de garantie additionnelle ne peut être effectué pour la grande majorité des swaps sur défaillance de crédit sous-jacents.
- Élargissement de certains déclencheurs « écart-perte » qui recommenceront à s'appliquer à l'échéance du moratoire, réduisant la probabilité d'appels de garantie additionnelle.

Le Mouvement participe aux fiducies VAC 1 et VAC 3.

Méthodologie d'évaluation du PCAA

Étant donné l'absence de marché actif sur ces titres de PCAA, la direction du Mouvement a estimé leur juste valeur et les variations de valeur qui en ont découlé en utilisant une technique d'évaluation. À la lumière de l'entente du comité pancanadien intervenue le 24 décembre 2008, le Mouvement a estimé qu'il y avait une probabilité de 100 % de réalisation de la restructuration en date du 31 décembre 2008.

La juste valeur du PCAA qui a été restructuré sous la forme de billets A-1, A-2, B et C de VAC 1, c'est-à-dire les actifs synthétiques et hybrides, est basée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, aux montants et aux moments des encaissements des flux de trésorerie, aux échéances et aux contraintes touchant la liquidité des nouveaux billets afin de fournir une juste valeur des titres de PCAA reflétant les conditions des marchés au 31 décembre 2008. Les flux de trésorerie anticipés de ces nouveaux billets ont été actualisés au taux d'acceptations bancaires plus des primes variant entre 809 et 1 238 points de base, sur des périodes allant de cinq à huit ans.

La juste valeur du PCAA constitué uniquement d'actifs traditionnels a été évaluée à partir d'indices de référence choisis en fonction des actifs sous-jacents de chacune des fiducies. En effet, étant donné que ces actifs seront restructurés sous forme de plusieurs séries de billets reflétant les flux générés par les actifs sous-jacents, le Mouvement fait l'hypothèse que la restructuration n'aura aucun impact significatif sur leur juste valeur. En ce qui a trait au PCAA constitué uniquement d'actifs inadmissibles (*subprime*), compte tenu de la nature

des actifs sous-jacents et de la détérioration marquée de ceux-ci dans le contexte économique actuel, une moins-valeur correspondant à 99 % du coût de ces titres a été établie au 31 décembre 2008.

Les hypothèses utilisées reposent autant que possible sur des données observables sur le marché, telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les indices de référence pour des actifs semblables. Elles tiennent également compte, s'il y a lieu, des particularités du plan et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché pour des actifs similaires. Les taux d'actualisation utilisés tiennent compte de l'échéance, de la notation de crédit ainsi que des risques de marché et de liquidité de chacun des billets.

Au 31 décembre 2007, le Mouvement appliquait des hypothèses différentes pour l'évaluation du PCAA. La principale différence provient du fait que le Mouvement attribuait une probabilité de réalisation de la restructuration de 80 % et une probabilité de liquidation de 20 %, laquelle était subdivisée en un scénario de liquidation ordonnée et un scénario de liquidation désordonnée. La juste valeur retenue était une moyenne des valeurs estimées pour les scénarios de liquidation et de restructuration, pondérées en fonction de l'estimation des probabilités de réalisation de chacun des scénarios. Il est à noter que cet élément a un impact seulement sur les actifs synthétiques et hybrides car, pour l'évaluation des actifs traditionnels et inadmissibles (*subprime*), seul le scénario de liquidation était pertinent pour déterminer leur juste valeur, tel que mentionné précédemment.

Impact sur les résultats

Une baisse de valeur totalisant 502 M\$, excluant l'effet des titres restructurés au cours de l'année a été constatée aux résultats cumulés du Mouvement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (273 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007), dont 326 M\$ est attribuable à une baisse de valeur qualifiée de durable, selon les normes comptables pour les titres disponibles à la vente (202 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007). La baisse de valeur constatée au cours de l'exercice 2008 est attribuable principalement à la réduction de la notation de crédit anticipée de AAA à A pour les billets de remplacement de série A-1 et A-2 de VAC 1, à l'élargissement des écarts de crédit au cours de l'exercice 2008 et à la détérioration des indices de référence, partiellement compensée par l'augmentation de la probabilité de réalisation de la restructuration.

Une partie du PCAA détenu par le Mouvement au 31 décembre 2008 était encore détenu dans le cadre des activités d'investissement associées à certains produits structurés à capital garanti. Compte tenu de l'extrême volatilité des marchés qui prévaut depuis le troisième trimestre de 2008, la baisse de valeur des PCAA au quatrième trimestre n'a pu être compensée par une réduction équivalente du passif-dépôts et des provisions techniques, comme ce fut le cas dans les trimestres précédents. Par conséquent, la baisse de valeur constatée pour l'exercice 2008 inclut une perte de 76 M\$ relativement à la partie de la baisse de valeur du PCAA qui n'est plus ainsi compensée. Lors de la restructuration intervenue en janvier 2009, les titres de remplacement ont été retirés des activités associées aux produits structurés à capital garanti et font désormais partie du portefeuille de valeurs mobilières régulier du Mouvement.

Les estimations de la juste valeur ci-dessus sont susceptibles de ne pas être une indication de la valeur nette de réalisation ultime ou de la juste valeur future. Malgré le fait que la direction croie que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, des modifications dans les hypothèses importantes, notamment celles relatives à la détermination du rendement, des écarts du risque de crédit des actifs sous-jacents et de la qualité des actifs donnés en garantie par les fiducies, lesquelles sont intégrées au taux d'actualisation, pourraient venir changer de façon significative la valeur

attribuée aux billets de remplacement dans l'avenir. Une augmentation de 1 % des taux d'actualisation estimés pourrait réduire d'environ 64 M\$ la juste valeur estimative du portefeuille de billets de remplacement dorénavant détenu par le Mouvement, ce qui aurait pour effet de diminuer de 44 M\$ ou de 0,5 % les fonds propres de première catégorie en date du 31 décembre 2008. Pour plus de détails sur les fonds propres, se référer à la note 28 « Gestion du capital ».

Certaines incertitudes subsistent relativement à la valeur des actifs sous-jacents, au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie ainsi qu'à l'établissement d'un marché secondaire et à la liquidité de ce marché pour les billets de remplacement, ce qui pourrait modifier davantage la valeur du placement du Mouvement dans les billets de remplacement. La perspective d'un ralentissement important et prolongé de l'économie en Amérique du Nord pourrait aussi avoir un effet négatif sur la juste valeur des billets de remplacement.

ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT – PLAN DE RESTRUCTURATION DU PCAA

Le plan de restructuration a été approuvé le 16 janvier 2009, à la suite de l'entente intervenue entre toutes les principales parties prenantes, incluant le gouvernement du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, relativement à la restructuration du PCAA, et de l'homologation finale du plan de restructuration par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 12 janvier 2009. Le contrôleur nommé par la Cour a déposé, le 21 janvier 2009, le certificat requis pour mettre en œuvre le plan et procéder à la clôture.

Outre les actifs qui sont déjà portés en garantie par les fiducies relativement aux swaps sur défaillance de crédit, le plan prévoit que VAC 1 et VAC 2 doivent disposer chacune d'une facilité de financement de marge (« FFM ») destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties auxdits swaps. Le Mouvement a choisi d'autofinancer sa part de la facilité de financement de marge, ce qui explique sa participation dans VAC 1.

La part du Mouvement dans cet engagement de crédit, s'élevant à 1 193 M\$, se situe au même rang que les autres participants de la FFM et vient à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions de swaps sur défaillance de crédit ont été réglées auparavant. Cette somme représente l'engagement de 1 066 M\$ qui avait été négocié dans le cadre de l'entente préliminaire en décembre 2007, à laquelle s'est ajouté un montant de 127 M\$ selon les termes du plan du 24 décembre 2008. Le Mouvement ne recevra aucune commission relativement à cet engagement de crédit. Les avances qui pourraient être faites en vertu de cette facilité de financement porteront intérêt à un taux basé sur le taux des acceptations bancaires ou le taux privilégié. Toute somme avancée en vertu de la facilité de financement de marge sera prioritaire sur les montants payables sur les billets émis par VAC 1. Advenant le cas où le Mouvement manquerait à ses obligations de fournir des fonds en vertu de sa part de la facilité de financement de marge, une part proportionnelle des billets de VAC 1 détenus par le Mouvement seraient subordonnés aux autres billets. La Caisse centrale, à titre de signataire de la FFM pour le Mouvement, devra maintenir une notation de crédit équivalente à A (faible) auprès d'au moins deux des quatre agences de notation DBRS, S&P, Fitch et Moody's, à défaut de quoi elle devra fournir des garanties ou une autre forme de soutien du crédit à VAC 1 ou faire prendre en charge ses engagements par une autre entité ayant une cote de crédit suffisamment élevée.

En vertu d'une entente distincte, le Mouvement a acheté une protection de 400 M\$ à l'encontre de ses engagements de la FFM auprès d'un des participants de VAC 1 en échange d'une commission d'engagement de 1,2 % par année, soit le même taux que les institutions tierces qui ont souscrit à la FFM équivalente de VAC 2. Cette participation se terminera automatiquement au terme de la FFM de VAC 1.

Advenant le cas où la facilité de financement de marge de VAC 1 et la facilité équivalente de VAC 2 s'avèrent insuffisantes pour atteindre les appels de garantie du véhicule en question, une facilité de financement prioritaire (*senior*) a été mise en place afin de fournir un accès à des liquidités additionnelles. Cette facilité de crédit a été fournie par les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Alberta et de l'Ontario ainsi que par un des participants à VAC 1. Ce véhicule d'actifs cadres dispose d'un montant de 1 772 M\$ en vertu de cette facilité et versera une commission d'engagement de 1,19 % par année jusqu'en décembre 2016. Cette facilité vient à échéance un mois après la fin du moratoire sur les appels de garantie, c'est-à-dire en juillet 2010, à moins qu'un montant ait été tiré et demeure impayé à cette date, auquel cas toutes les liquidités disponibles pour remboursement dans VAC 1 seront utilisées pour le versement des intérêts et du capital de la facilité de financement prioritaire (*senior*) prioritairement à la facilité de financement de marge de VAC 1 et aux billets émis par VAC 1. Les avances qui pourront être faites en vertu de cette facilité porteront intérêt à un taux basé sur le taux des acceptations bancaires ou le taux privilégié.

Une valeur négative de 98 M\$ (93 M\$ en 2007), relativement aux facilités de financement de marge, a été prise en compte dans le calcul de la juste valeur du PCAA au 31 décembre 2008.

Au premier trimestre de 2009, un montant de 80 M\$, net de la quote-part estimée du Mouvement dans les frais de restructuration de 23 M\$ du comité pancanadien, a été versé au Mouvement à titre d'intérêts courus pour la période du 20 août 2007 au 31 août 2008. Le Mouvement a procédé à une estimation des intérêts courus concernant la période allant du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008, qui seront aussi éventuellement versés. Ces intérêts nets ont été pris en compte dans l'estimation de la juste valeur du PCAA au 31 décembre. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, le Mouvement avait reconnu, à même la juste valeur, le revenu d'intérêt contractuel relativement au PCAA qu'il détient à compter du 20 août 2007.

Les précisions suivantes sur les droits spécifiques de chacun des porteurs de billets ont été établies conformément aux conditions du plan. Selon le plan, les porteurs de billets ont reçu de nouveaux billets selon une pondération déterminée en fonction des différentes fiducies émettrices du PCAA. Ainsi, le Mouvement détient, après la restructuration, de nouveaux billets ayant une valeur nominale répartie entre les différents véhicules suivants :

| | Valeur nominale | Juste valeur ⁽¹⁾ |
|---|-----------------|-----------------------------|
| VAC 1 | | |
| Catégorie A-1 | 904 \$ | 540 \$ |
| Catégorie A-2 | 816 | 460 |
| Catégorie B | 139 | 79 |
| Catégorie C | 57 | 34 |
| Catégorie IA – Actifs inadmissibles (<i>subprime</i>) | 168 | — |
| Catégorie IA – Actifs inadmissibles (autres) | 27 | 13 |
| Total VAC 1 | 2 111 | 1 126 |
| VAC 3 | | |
| Catégorie IA – Actifs inadmissibles (<i>subprime</i>) | 68 | — |
| Catégorie TA – Actifs traditionnels | 247 | 230 |
| Total VAC 3 | 315 | 230 |
| Intérêts encaissés | 80 | 80 |
| Total | 2 506 \$ | 1 436 \$ |

(1) En fonction des justes valeurs établies au 31 décembre 2008.

NOTE 4

VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de ces nouveaux billets :

| | Coupon | Échéance légale | Priorité | Notation |
|---|--|--|---|--|
| VAC 1 A-1 ⁽¹⁾ | Taux d'acceptations bancaires + 30 points de base ⁽²⁾ | 15 juillet 2056 ⁽³⁾ | Prioritaire aux billets VAC 1 A-2 relativement aux intérêts et aux billets VAC 1 B et C relativement au capital et intérêts | A |
| VAC 1 A-2 ⁽¹⁾ | Taux d'acceptations bancaires + 30 points de base ⁽²⁾ | 15 juillet 2056 ⁽³⁾ | Intérêts prioritaires au capital des billets VAC 1 A-1 Subordonné au capital des billets VAC 1 A-1 | A |
| VAC 1 B ⁽¹⁾ | Taux d'acceptations bancaires + 30 points de base ⁽²⁾ Intérêts payables à l'échéance, cumulatifs | 15 juillet 2056 ⁽³⁾ | Subordonné au capital et intérêts des billets VAC 1 A-2 | Aucune |
| VAC 1 C ⁽¹⁾ | Taux d'acceptations bancaires + 20 % Intérêts payables à l'échéance | 15 juillet 2056 ⁽³⁾ | Subordonné au capital et intérêts des billets VAC 1 B | Aucune |
| Billets IA de VAC 1 et tous ceux de VAC 3 | Variable en fonction du rendement des actifs sous-jacents | Entre le 19 septembre 2012 et le 15 juillet 2056 | Priorité au niveau des intérêts pour certains billets | Aucune notation pour les autres billets IA de VAC 1 et tous les billets de VAC 3, à l'exception de 6 séries de VAC 3 qui ont reçu une cote de A (faible) à AAA |

(1) Aucune obligation de payer les intérêts avant le 22 janvier 2019.

(2) Le taux d'intérêts est Libor + 30 points de base pour les billets en dollars US.

(3) L'échéance prévue des paiements est le 22 janvier 2017.

Au moment de préparer ces états financiers, il n'existait pas encore de marché actif pour les différents billets restructurés. De plus, la capacité de transiger les billets de VAC 1 est assujettie à des contraintes considérables, dans la mesure où un détenteur de billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 peut les transférer à un tiers seulement si un tel transfert est effectué au prorata de chacune des catégories détenues par le vendeur et si l'acheteur prend en charge une quote-part équivalente des engagements liés à la FFM, soit directement, soit par l'entremise d'une autre entité, le tout dans la mesure où la partie assumant la part de la FFM bénéficie d'une notation de crédit suffisamment élevée.

La capacité ultime du Mouvement de recouvrer ses placements dans les titres de remplacement est fonction de la qualité du crédit des actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents aux billets restructurés peuvent être résumés comme suit :

Actifs sous-jacents VAC 1

| | |
|---|--------|
| Structures avec leviers supraprioritaires | 74,6 % |
| Titres adossés à des créances de flux groupés | 12,2 |
| Prêts hypothécaires commerciaux | 7,6 |
| Prêts hypothécaires résidentiels canadiens à risque | 3,1 |
| Autres actifs | 2,5 |

Les structures avec leviers supraprioritaires ou « SSA » (*leveraged super seniors*) procurent aux investisseurs une exposition adossée à une proportion supraprioritaire d'un groupe d'actifs de référence. En général,

cette exposition correspond à plusieurs fois le montant investi dans une transaction donnée et mis en garantie auprès du bénéficiaire de la protection de crédit, soit la contrepartie au swap sur défaillance de crédit.

Une tranche supraprioritaire est assortie d'un point d'attachement, c'est-à-dire le niveau-seuil de pertes que doit connaître le groupe d'actifs de référence avant que les obligations de paiement ne soient déclenchées. En général, ce seuil dépasse de façon significative le niveau de pertes conséquent à une cote R-1 (élevé) ou AAA. Ainsi, le niveau de pertes auquel la tranche supraprioritaire est exposée est généralement plus faible que l'expérience historique pour ce niveau de notation. Lorsque le niveau de pertes augmente ou lorsqu'il y a des indicateurs qui montrent que celui-ci pourrait s'élever (déclencheurs d'appels de garantie additionnelle), les acheteurs de protection contre la défaillance de crédit exigent un supplément de garantie, en plus des montants investis initialement. Pour faire face à ces appels de garantie additionnelle, la contrepartie qui a vendu la protection doit disposer de mécanismes pour accéder à des liquidités.

Si le supplément de garantie ne peut être fourni, la SSA est dénouée au profit de l'acheteur de la protection contre la défaillance de crédit. Ce dénouement entraîne une perte pour le vendeur de la protection, et ce, même si les pertes réelles du groupe d'actifs de référence n'ont pas atteint le point d'attachement sur la tranche supraprioritaire. L'élargissement de certains déclencheurs « écart-perte » mis en place dans le cadre du plan de restructuration et qui recommenceront à s'appliquer sur les SSA à l'échéance du moratoire de 18 mois repousse l'éventualité du déclenchement des appels de garantie additionnelle.

Le Mouvement détient ou a accès aux fonds nécessaires afin de s'acquitter de toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires et n'anticipe pas que les problèmes de liquidité liés au PCAA et aux billets de remplacement auront une incidence défavorable significative sur sa santé financière, sa cote de crédit et ses ratios de capital.

Par ailleurs, en ce qui concerne les autres titres de PCAA bancaire et non bancaire canadien restructurés durant l'année, dont le Mouvement assume le risque, il en détenait 159 M\$ (20 M\$ en 2007) avant la dévaluation et il a reçu en échange des liquidités et des titres pour une juste valeur de 87 M\$ (20 M\$ en 2007). La technique d'évaluation retenue pour ces titres au 31 décembre 2008 est similaire à celle qui a été utilisée pour les titres synthétiques couverts par l'Entente de Montréal.

VALEURS MOBILIÈRES – TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES AVEC FLUX GROUPÉS

En date du 31 décembre 2008, l'examen de certains de ces titres d'une valeur nominale de 294 M\$ démontre une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur. La baisse de juste valeur cumulative de ces titres, d'un montant de 113 M\$, qui avait été comptabilisée au résultat étendu a été comptabilisée en résultat net même si les actifs en question n'ont pas été décomptabilisés. La juste valeur de ces titres est établie en fonction d'un modèle qui tient compte de l'évolution des écarts de crédit des titres sous-jacents et de leurs corrélations. Les différents facteurs et événements économiques du dernier semestre de 2008 ont contribué à l'élargissement des écarts et à l'apparition de défaillances affectant les portefeuilles sous-jacents.

VALEURS MOBILIÈRES – PARTICIPATION DANS VISA

À la suite de la restructuration au niveau mondial de VISA, le Mouvement a reçu le 3 octobre 2007 des actions de VISA inc., une nouvelle entité à l'échelle mondiale, en échange de sa participation en tant que membre de l'Association VISA Canada. Les actions reçues ont été mesurées à leur juste valeur basée sur une évaluation indépendante de VISA inc. puisqu'elles ne sont pas encore échangées sur un marché actif. Ainsi, un gain de l'ordre

de 72 M\$ a été comptabilisé dans les « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente ». Les actions reçues ont été classées à titre de valeurs mobilières disponibles à la vente.

Suivant le dépôt d'un prospectus final en date du 19 mars 2008, VISA inc. a procédé à un premier appel public à l'épargne (APE). Cette transaction a entraîné le rachat obligatoire d'un peu plus de 55 % des actions détenues par le Mouvement. Notons que dans le cadre de la finalisation du prospectus de VISA inc., le nombre total d'actions attribuées au Mouvement avait fait l'objet d'un ajustement final, tel que prévu par la restructuration mondiale. Compte tenu de l'impact cumulé du produit net de l'APE, de l'ajustement au nombre d'actions détenues par le Mouvement et de la fluctuation de la valeur de la devise américaine par rapport au dollar canadien, le Mouvement a constaté une perte de 5,3 M\$ avant impôts (4,6 M\$ après impôts) en 2008 sur ses actions de VISA inc. qui ont été rachetées dans le cadre de l'APE.

Le solde des actions de VISA inc. détenues par le Mouvement fait l'objet de restrictions de vente qui viendront à échéance en 2011. Compte tenu de la nature de ces restrictions et des normes comptables présentement en vigueur, les fluctuations de valeur de nature temporaire n'entraînent pas d'ajustements à la valeur comptable du placement.

VALEURS MOBILIÈRES – PARTENARIAT AU SUJET DES FONDS NORDOUEST ET DES FONDS ETHICAL

En décembre 2007, le Mouvement et les centrales de *credit unions* des provinces du Canada ont mis en commun leurs forces, leurs ressources et leurs réseaux de distribution pour accélérer la croissance des Fonds Mutuels NordOuest inc., détenus par le Mouvement, et de la Ethical Funds Company. Ce partenariat stratégique entre deux systèmes coopératifs canadiens a entraîné la création d'une firme nationale de fonds communs de placement, Placements NordOuest & Éthique S. E. C., laquelle est la propriété à parts égales du Mouvement et des centrales de *credit unions*. Le Mouvement exerce une influence notable sur ce partenariat. La création de ce partenariat a généré un gain de 45 M\$ dans les « Autres revenus – Autres » en 2007.

NOTE 5

PRÊTS ET PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES

PRÊTS

Les prêts, incluant les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur créances.

Un prêt est considéré comme douteux et l'intérêt afférent cesse d'être comptabilisé lorsque : a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne puisse être recouvrée ou b) l'intérêt ou le capital est impayé depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti ou qu'il soit en voie de recouvrement ou c) le prêt est en retard depuis plus de 180 jours. Lorsqu'un prêt est classé comme étant douteux, l'intérêt antérieurement couru, mais non encaissé, est capitalisé au prêt. Par la suite, aucun intérêt n'est comptabilisé. Les encaissements subséquemment reçus sont comptabilisés au crédit du capital. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux et les intérêts sont de nouveau inscrits, selon la comptabilité d'exercice, lorsque les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant au recouvrement de ce prêt.

Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actif comme de l'encaisse, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu dans le prêt et sont reportés et amortis à titre de revenu d'intérêt sur la durée estimative de tels prêts. Les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses au poste « Revenu d'intérêt – Prêts » selon la durée prévue s'il est probable qu'un prêt en résulte; sinon, ces commissions sont comptabilisées comme autres revenus pendant la période d'engagement ou de mobilisation. Les commissions de syndication de prêts sont portées dans les autres revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement de prêt conservé par le Mouvement ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée par imputation aux revenus d'intérêt sur la durée du prêt.

NOTE 5

PRÊTS ET PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision cumulative pour pertes sur créances reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur créances liées au portefeuille d'éléments au bilan cumulé et hors bilan ainsi que son appréciation de la conjoncture économique. Tout changement important pourrait causer une modification du montant constaté actuellement de la provision cumulative pour pertes sur créances.

La provision cumulative pour pertes sur créances est constituée de provisions spécifiques et d'une provision générale. En ce qui concerne le portefeuille de prêts, le risque de crédit est évalué régulièrement et des provisions spécifiques sont établies distinctement, prêt par prêt, sur chacun des prêts considérés comme douteux. Les prêts douteux sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt inhérent au prêt. L'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative pour pertes sur créances, attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus, est comptabilisée au poste « Provisions pour pertes sur créances » aux résultats cumulés. Les soldes de prêts sur cartes de crédit sont radiés

entièrement lorsque aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. De plus, une provision générale est comptabilisée afin de refléter la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de prêts qui n'a pas encore été classée parmi les prêts douteux. La provision générale est préalablement établie à partir d'un modèle statistique en considérant l'évolution des pertes par catégorie de prêts. De plus, un montant additionnel est pris en compte afin de refléter l'impact de facteurs économiques et autres. La provision générale ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas les provisions spécifiques.

Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'une partie d'un prêt douteux est radiée et que le solde est restructuré, les intérêts sont de nouveau inscrits selon la comptabilité d'exercice dès qu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et que les paiements ne sont pas en retard depuis 90 jours.

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de ceux-ci.

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

| | 2008 | | | | | 2007 | | | | | |
|--|---|--|---------------------|------------------------|--------------------|--------------------|------------------|---------------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| | Prêts bruts ni en souffrance ni douteux | Prêts bruts en souffrance mais non douteux | Prêts douteux bruts | Provisions spécifiques | Provision générale | Prêts douteux nets | Prêts bruts | Prêts douteux bruts | Provisions spécifiques | Provision générale | Prêts douteux nets |
| Hypothécaires résidentiels | 60 786 \$ | 188 \$ | 107 \$ | 11 \$ | — \$ | 96 \$ | 56 662 \$ | 81 \$ | 9 \$ | — \$ | 72 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 16 259 | 1 778 | 84 | 32 | — | 52 | 16 440 | 87 | 34 | — | 53 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 25 444 | 411 | 231 | 87 | — | 144 | 23 063 | 223 | 80 | — | 143 |
| Provision générale | — | — | — | — | 696 | (696) | — | — | — | 639 | (639) |
| | 102 489 \$ | 2 377 \$ | 422 \$ | 130 \$ | 696 \$ | (404) \$ | 96 165 \$ | 391 \$ | 123 \$ | 639 \$ | (371) \$ |

La valeur comptable des prêts qui seraient en souffrance ou dépréciés, mais dont les conditions ont été renégociées au cours de l'exercice, s'élève à 140 M\$ au 31 décembre 2008.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX**2008**

| | De 1 à 29 jours | De 30 à 59 jours | De 60 à 89 jours | 90 jours et plus | Total |
|---|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| Hypothécaires résidentiels | 150 \$ | 21 \$ | 10 \$ | 7 \$ | 188 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 1 369 | 219 | 91 | 99 | 1 778 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 244 | 55 | 41 | 71 | 411 |
| | 1 763 \$ | 295 \$ | 142 \$ | 177 \$ | 2 377 \$ |

PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES**2008**

| | Solde au début | Provision pour pertes sur créances | Radiations et recouvrements | Solde à la fin |
|--|-------------------|--|--------------------------------|-------------------|
| Hypothécaires résidentiels | 9 \$ | 7 \$ | (5) \$ | 11 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 34 | 34 | (36) | 32 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 80 | 33 | (26) | 87 |
| Provision générale | 639 | 169 | (112) | 696 |
| | 762 \$ | 243 \$ | (179) \$ | 826 \$ |

2007

| | Solde au début | Provision pour pertes sur créances | Radiations et recouvrements | Solde à la fin |
|--|-------------------|--|--------------------------------|-------------------|
| Hypothécaires résidentiels | 11 \$ | 3 \$ | (5) \$ | 9 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 32 | 36 | (34) | 34 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 76 | 49 | (45) | 80 |
| Provision générale | 605 | 109 | (75) | 639 |
| | 724 \$ | 197 \$ | (159) \$ | 762 \$ |

NOTE 6

TITRISATION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de liquidités et des fonds propres, le Mouvement participe au Programme des titres hypothécaires du Canada de la Loi nationale sur l'habitation. En vertu de ce programme, le Mouvement transforme des prêts hypothécaires en titres hypothécaires adossés (TH-LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Ces opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de vente; les prêts sont donc retirés du bilan cumulé puisque le Mouvement abandonne le contrôle des actifs vendus et reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs.

Lors des opérations de titrisation, le Mouvement conserve le droit à une marge d'intérêt excédentaire, qui est constatée initialement à la juste valeur et présentée au bilan cumulé parmi les « Autres actifs - Autres » et est considérée comme un droit conservé. La marge excédentaire est amortie sur l'échéance des prêts hypothécaires cédés et est portée aux résultats cumulés sous le poste « Autres revenus - Autres ».

Puisque les cessions sont effectuées sur la base d'une gestion complète, un passif de gestion est comptabilisé initialement à la juste valeur et présenté sous le poste « Autres passifs - Autres » du bilan cumulé. L'amortissement du passif de gestion est constaté aux résultats cumulés sur la durée des prêts cédés sous le poste « Autres revenus - Autres ».

Au moment de la cession, le Mouvement constate le gain ou la perte sur cession aux résultats cumulés sous le poste « Autres revenus - Autres », déduction faite des frais de transaction. Le gain ou la perte sur cession dépend de la valeur comptable antérieure des prêts vendus ainsi que de la juste valeur des actifs obtenus et des passifs pris en charge. Cette juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie prévus actualisés en tenant compte des estimations les plus probables, lesquelles sont basées sur certaines hypothèses clés de la direction, dont la courbe de taux d'intérêt à terme sur les prêts hypothécaires, les taux d'actualisation selon les risques encourus et le taux de remboursement anticipé.

Le tableau suivant résume l'incidence de nos activités de titrisation de prêts hypothécaires sur les ventes de 2008 et sur celles de 2007.

| | 2008 | 2007 |
|---|----------|----------|
| Prêts hypothécaires titrisés | 2 228 \$ | 1 684 \$ |
| Produits nets en espèces reçues | 2 105 | 1 570 |
| Droits conservés | 128 | 62 |
| Passif de gestion pris en charge | 20 | 15 |
| Gain à la vente, déduction faite des frais de transaction | 90 | 43 |

Au 31 décembre 2008, le Mouvement a inscrit à son bilan cumulé un montant de 170 M\$ (82 M\$ en 2007), représentant les droits conservés, et un montant de 30 M\$ (20 M\$ en 2007) pour le passif de gestion pris en charge. Un montant de 202 M\$ (96 M\$ en 2007), représentant des titres hypothécaires créés et conservés, est inscrit dans les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation au 31 décembre 2008.

En 2008, les flux de trésorerie provenant des droits conservés s'établissent à 49 M\$ (23 M\$ en 2007) et l'incidence de l'amortissement du passif de gestion dans l'état cumulé des résultats est de 10 M\$ (6 M\$ en 2007).

L'encours total des prêts hypothécaires titrisés s'élève à 4 074 M\$ (2 596 M\$ en 2007).

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur initiale des droits conservés à la date de la vente s'établissent comme suit:

| | 2008 | 2007 |
|--|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 3,49 % | 4,70 % |
| Taux de remboursement anticipé pour les prêts hypothécaires à taux fixe et variable respectivement | 15 et 25 % | 11 et 21 % |
| Durée de vie moyenne pondérée des prêts | 33 mois | 34 mois |

Aucune perte sur créances n'est prévue car les prêts hypothécaires cédés sont garantis.

La sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables de 10 % et de 20 % dans les hypothèses clés se présente comme suit:

| | 2008 | 2007 |
|---|---------------------|------------|
| Taux de remboursement anticipé | 15 et 25 % | 11 et 21 % |
| Incidence d'un changement défavorable de 10 % | (5) \$ | (2) \$ |
| Incidence d'un changement défavorable de 20 % | (10) | (5) |
| Taux d'actualisation | 3,49 % | 4,70 % |
| Incidence d'un changement défavorable de 10 % | n.s. ⁽¹⁾ | (1) \$ |
| Incidence d'un changement défavorable de 20 % | (1) | (1) |

(1) Non significatif.

Le résultat de l'analyse doit être utilisé avec prudence car les variations de juste valeur associées à un changement dans les hypothèses ne peuvent généralement pas être extrapolées, leur relation n'étant pas linéaire. Il faudrait prendre en considération que chacune des variations d'un facteur peut contribuer aux variations d'un autre facteur pour amplifier ou réduire l'effet des sensibilités.

NOTE 7

TERRAINS, BÂTIMENTS ET MATÉRIEL

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel, le mobilier et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire

Taux d'amortissement :

| | |
|--------------------------------|--|
| Bâtiments | 2,5 % à 20 % |
| Matériel informatique | 20 % à 50 % |
| Mobilier, agencement et autres | 10 % à 33 % |
| Améliorations locatives | Durée du bail, plus la première option de renouvellement |

ou dégressif. Les gains et pertes résultant de cessions sont inscrits aux résultats cumulés de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés et inclus au poste « Autres revenus – Autres ».

| | 2008 | | | 2007 |
|--------------------------------|-----------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Terrains | 96 \$ | — \$ | 96 \$ | 91 \$ |
| Bâtiments (note 29) | 896 | 465 | 431 | 431 |
| Matériel informatique | 496 | 347 | 149 | 146 |
| Mobilier, agencement et autres | 611 | 427 | 184 | 146 |
| Améliorations locatives | 315 | 150 | 165 | 155 |
| | 2 414 \$ | 1 389 \$ | 1 025 \$ | 969 \$ |

L'amortissement de l'exercice s'élève à 165 M\$ (141 M\$ en 2007 et 143 M\$ en 2006). Le coût et l'amortissement cumulé au 31 décembre 2007 se chiffraient à 2 299 M\$ et 1 330 M\$ respectivement.

NOTE 8

AUTRES ACTIFS

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les immeubles détenus à des fins de placement par la filiale d'assurance de personnes, qui comprennent des immeubles occupés en tout ou en partie par cette filiale, sont comptabilisés au coût, auquel s'ajoute trimestriellement 3 % de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché estimative basée sur les évaluations effectuées par un évaluateur externe selon un cycle triennal. Les biens immobiliers comprennent aussi les immeubles repris destinés à être vendus qui sont inscrits à leur juste valeur estimative, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis ont été évalués initialement est constaté par un gain ou une perte aux résultats cumulés. Le cas échéant, toute baisse de valeur durable de l'ensemble du portefeuille de biens immobiliers est imputée aux résultats cumulés sous le poste « Autres revenus – Autres ». Les gains et pertes réalisés sur les biens immobiliers sont reportés et comptabilisés aux résultats cumulés à raison de 3 % par trimestre, selon la méthode de l'amortissement dégressif.

ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur la juste valeur des actifs nets acquis constitue l'écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition ainsi que les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par année. Pour les écarts d'acquisition, le test de dépréciation consiste en une comparaison, par unité d'exploitation, de la juste valeur de ces actifs et de la valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats cumulés de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée au poste « Frais autres que d'intérêt

– Autres ». Pour l'exercice 2008, une réduction de valeur de l'écart d'acquisition de 31 M\$ de Desjardins Credit Union Inc. a été constatée aux résultats cumulés à la suite du test annuel de dépréciation. Pour l'exercice 2007 et 2006, aucune réduction de valeur n'a été constatée.

Les actifs incorporels à durée de vie limitée du Mouvement comprennent principalement des logiciels et sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé. Ils sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, laquelle n'exécède pas cinq ans.

| | 2008 | 2007 |
|--|-----------------|-----------------|
| Placements immobiliers (note 29) | 896 \$ | 830 \$ |
| Écart d'acquisition | 122 | 153 |
| Primes à recevoir | 702 | 708 |
| Actifs d'impôts futurs (note 21) | 671 | 389 |
| Actif au titre des prestations constituées (note 23) | 9 | — |
| Débiteurs | 293 | 497 |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières | 612 | 657 |
| Autres | 1 129 | 1 185 |
| Total | 4 434 \$ | 4 419 \$ |

Les placements immobiliers ont une juste valeur de 1 302 M\$ (1 070 M\$ en 2007). Les revenus de 109 M\$ (67 M\$ en 2007) provenant des placements immobiliers sont présentés nets des frais d'exploitation.

L'écart d'acquisition provient de la filiale Desjardins Société financière pour 111 M\$ (111 M\$ en 2007), principalement pour sa filiale d'assurance de dommages, de la filiale Valeurs mobilières Desjardins inc. pour 8 M\$ (8 M\$ en 2007), de la Fédération pour 3 M\$ (3 M\$ en 2007) et de Desjardins Credit Union Inc. pour un montant nul en 2008 (31 M\$ en 2007).

NOTE 9

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Le Mouvement conclut des transactions au cours desquelles il transfère des actifs financiers à une tierce partie, qui demeurent toutefois comptabilisés au bilan cumulé, car l'opération ne remplit pas les critères de décomptabilisation.

La valeur comptable de ces actifs financiers transférés est présentée au tableau suivant :

| | 2008 | 2007 |
|--|-----------|----------|
| Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat | 10 668 \$ | 8 007 \$ |
| Valeurs mobilières prêtées | 417 | 368 |

NOTE 10

DÉPÔTS

Les dépôts à vue sont des dépôts, productifs d'intérêt ou non, habituellement des comptes dotés du privilège de chèques, pour lesquels le Mouvement n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes d'épargne, pour lesquels le Mouvement peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts productifs d'intérêt,

habituellement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à dix ans et qui arrivent à échéance à une date prédéterminée. Les dépôts sont comptabilisés au coût dans le bilan cumulé.

| | Payables à vue | | Payables à préavis | | Payables à terme fixe | | Total | |
|----------------------------------|----------------|-----------|--------------------|----------|-----------------------|-----------|------------|-----------|
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| Particuliers | 18 327 \$ | 16 264 \$ | 3 483 \$ | 3 270 \$ | 50 148 \$ | 46 785 \$ | 71 958 \$ | 66 319 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 10 594 | 10 002 | 276 | 242 | 10 642 | 10 540 | 21 512 | 20 784 |
| Institutions de dépôts et autres | 23 | 35 | — | — | 7 943 | 8 628 | 7 966 | 8 663 |
| | 28 944 \$ | 26 301 \$ | 3 759 \$ | 3 512 \$ | 68 733 \$ | 65 953 \$ | 101 436 \$ | 95 766 \$ |

NOTE 11

PROVISIONS TECHNIQUES ET CONNEXES

Les provisions techniques et connexes comprennent :

| | 2008 | 2007 |
|---|-----------|-----------|
| Provisions techniques | 10 114 \$ | 10 208 \$ |
| Sinistres et frais de règlement | 1 371 | 1 263 |
| Primes non acquises | 713 | 705 |
| Dépôts des titulaires de police | 420 | 396 |
| Provisions pour participations aux titulaires de police et ristournes | 256 | 259 |
| | 12 874 \$ | 12 831 \$ |

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront à la filiale d'assurance de personnes d'honorer toutes ses obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de police, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur les excédents) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la filiale d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques qu'elle doit constituer chaque année pour couvrir ses engagements. Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

En vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan, le calcul des provisions techniques est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles

d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne les rendements des placements, la provision pour écart défavorable est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement. Ces tests sont habituellement effectués au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles au Canada. La provision pour garanties minimales sur les produits de fonds distincts est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats, en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Pour certains types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle la filiale d'assurance de personnes est exposée à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat.

PRIMES NETTES

Les primes d'assurance et de rentes sont généralement constatées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, des provisions techniques sont établies pour assurer le rapprochement des produits et des charges.

RÉASSURANCE

Les revenus de primes, les prestations versées aux titulaires de police, les provisions techniques et la variation des provisions techniques liées aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont comptabilisés à la valeur nette des montants cédés à des réassureurs.

COMPOSITION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Au 31 décembre, les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composaient des éléments suivants :

2008

| | Assurance individuelle | Assurance collective | Épargne | Total |
|---|------------------------|----------------------|-----------------|------------------|
| Provisions techniques brutes | 4 336 \$ | 2 237 \$ | 3 989 \$ | 10 562 \$ |
| Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance | (267) | (168) | (13) | (448) |
| Provisions techniques nettes | 4 069 \$ | 2 069 \$ | 3 976 \$ | 10 114 \$ |
| Composition de l'actif apparié aux provisions techniques | | | | |
| Obligations | 2 728 \$ | 1 113 \$ | 2 154 \$ | 5 995 \$ |
| Prêts hypothécaires | 528 | 696 | 1 588 | 2 812 |
| Biens immobiliers | 346 | — | — | 346 |
| Actions | 191 | 30 | — | 221 |
| Institutions de dépôts et autres | 276 | 230 | 234 | 740 |
| | 4 069 \$ | 2 069 \$ | 3 976 \$ | 10 114 \$ |

2007

| | Assurance individuelle | Assurance collective | Épargne | Total |
|---|------------------------|----------------------|-----------------|------------------|
| Provisions techniques brutes | 4 252 \$ | 2 195 \$ | 4 215 \$ | 10 662 \$ |
| Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance | (262) | (177) | (15) | (454) |
| Provisions techniques nettes | 3 990 \$ | 2 018 \$ | 4 200 \$ | 10 208 \$ |
| Composition de l'actif apparié aux provisions techniques | | | | |
| Obligations | 2 759 \$ | 1 291 \$ | 2 184 \$ | 6 234 \$ |
| Prêts hypothécaires | 439 | 498 | 1 410 | 2 347 |
| Biens immobiliers | 225 | — | — | 225 |
| Actions | 219 | 38 | 375 | 632 |
| Institutions de dépôts et autres | 348 | 191 | 231 | 770 |
| | 3 990 \$ | 2 018 \$ | 4 200 \$ | 10 208 \$ |

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques est de 10 318 M\$ (10 337 M\$ en 2007).

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES AUX CHANGEMENTS RELATIVEMENT AUX PROVISIONS TECHNIQUES

La nature des principales hypothèses pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir, pour chacune de ces hypothèses, une marge pour écarts défavorables afin d'en pallier le caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et d'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. Ces marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du bénéfice brut qui seraient normalement constatées lors de l'entrée en vigueur des polices. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont portées aux résultats cumulés. S'il y a des changements aux estimations des conditions futures pendant la durée d'une police, la valeur actualisée de ces changements est immédiatement constatée aux résultats cumulés.

Mortalité et morbidité

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de mortalité en ce qui concerne les polices d'assurance vie. Elle se sert des conclusions de cette étude pour réviser l'hypothèse de mortalité utilisée dans l'évaluation. Lorsque les résultats techniques de la filiale ne peuvent servir de référence unique en raison du faible volume évalué, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études et de tables de l'industrie. Une majoration de 1 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une augmentation d'environ 13 M\$ des provisions techniques.

En ce qui a trait aux rentes, la filiale procède aussi à une étude de ses résultats techniques, laquelle comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Contrairement à l'assurance, une amélioration des résultats de mortalité est prévue pour les années futures. Une diminution de 1 % de l'hypothèse la plus probable se traduirait par une augmentation d'environ 8 M\$ des provisions techniques.

NOTE 11

PROVISIONS TECHNIQUES ET CONNEXES (SUITE)

En ce qui a trait à l'hypothèse de morbidité, soit la survenance de décès accidentels, de mutilations, de maladies et d'invalidités de même que la durée de ces invalidités, la filiale utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives aux résultats techniques et à ceux de l'industrie. Dans le cas des produits sur lesquels la morbidité a une incidence importante, une augmentation de 1 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une augmentation d'environ 12 M\$ des provisions techniques.

Taux de résiliation des contrats

Les titulaires de contrat peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes. Pour certains produits d'assurance comportant une valeur de rachat, une augmentation des taux de résiliation sera défavorable à la filiale d'assurance de personnes si les provisions techniques sont inférieures aux valeurs de rachat des polices. Pour d'autres produits n'offrant pas ou peu de valeur de rachat, comme l'assurance vie temporaire à 100 ans, une diminution des taux de résiliation aura pour effet d'augmenter le nombre de prestations de décès futures et les bénéficiaires seront moins importants que prévu pour la filiale. Les estimations ayant trait aux taux futurs de résiliation sont fondées sur les résultats techniques antérieurs de chaque groupe de contrats et tiennent compte des tendances et des études de l'industrie. Une variation négative de 10 % de l'hypothèse la plus probable concernant les résiliations de polices se traduirait par une augmentation d'environ 73 M\$ des provisions techniques.

Les provisions techniques liées aux contrats d'assurance temporaire à 100 ans et aux polices d'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité établies par la filiale sont sensibles aux variations des taux de résiliation.

Revenus de placement

La filiale d'assurance de personnes gère ses placements en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de ses secteurs d'affaires au moyen des mécanismes clairement définis dans sa politique d'appariement.

Un des éléments de contrôle porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de marché des actifs et des passifs. La filiale d'assurance de personnes effectue globalement le contrôle de la situation d'appariement pour tous ses secteurs d'affaires puisque la politique d'appariement établit des limites à cet égard.

Frais autres que d'intérêt

Les provisions techniques tiennent compte de certains montants liés aux frais d'administration des polices en vigueur, y compris les coûts relatifs à la perception des primes, au traitement et au règlement des demandes de prestations, aux évaluations actuarielles périodiques, à la préparation et à l'expédition des relevés, aux frais indirects connexes et à une juste part des frais généraux. Pour les besoins de la procédure de prévision des charges, il est nécessaire de procéder à l'estimation de certains facteurs comme l'inflation, les taux d'augmentation des salaires, les changements dans la productivité, le volume d'affaires nouvelles et les taux des taxes sur primes. Les estimations relatives aux coûts futurs d'administration des polices reposent sur les coûts unitaires actuels de la filiale d'assurance de personnes rajustés pour tenir compte du taux d'inflation prévu. Une hausse de 5 % de l'hypothèse la plus probable concernant les coûts unitaires entraînerait une augmentation d'environ 29 M\$ des provisions techniques.

Participations revenant aux titulaires de police

Les provisions techniques comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de police. La filiale d'assurance de personnes établit ces provisions en tenant compte des bénéficiaires futurs prévus pour ce bloc d'affaires et des attentes des titulaires de police avec participation. Des modifications aux hypothèses les plus probables liées à l'assurance avec participation entraîneraient des changements correspondants des participations des titulaires de police ainsi qu'une variation nette négligeable des provisions techniques liées aux polices avec participation.

VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les changements survenus dans les provisions techniques au cours de l'exercice sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

| | 2008 | 2007 |
|---|------------------|------------------|
| Solde au début de l'exercice | 10 208 \$ | 8 635 \$ |
| Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables | — | 1 418 |
| Variation normale due à la mise à jour des hypothèses actuarielles ⁽¹⁾ | 2 | 13 |
| Variation normale due au passage du temps | (120) | 149 |
| Autres variations | 24 | (7) |
| Solde à la fin de l'exercice | 10 114 \$ | 10 208 \$ |

(1) En 2008, les principaux changements apportés aux hypothèses actuarielles concernent les dépenses, les taux de mortalité et les déchéances alors qu'en 2007, ils concernaient les dépenses, les taux de mortalité et les taux d'intérêt.

SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Les montants au titre des sinistres déclarés sont incertains puisque toutes les informations ne sont pas disponibles à la date de déclaration. Ainsi, le coût prévu de chaque sinistre peut augmenter ou diminuer en raison des informations subséquentes. De plus, certains sinistres n'étant pas signalés dès leur survenance, la valeur des sinistres subis mais non encore déclarés est estimée à la fin de l'exercice. Afin de déterminer la provision adéquatement, la filiale d'assurance de dommages se sert d'hypothèses fondées sur les caractéristiques des secteurs d'affaires, les antécédents de règlement et d'autres facteurs pertinents. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, selon l'avis de la direction, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Réassurance

Dans le but de réduire le risque lié aux sinistres représentant des montants élevés, la filiale d'assurance de dommages a recours à des ententes de réassurance avec plusieurs réassureurs de façon à limiter sa responsabilité à un montant d'indemnisation maximal par sinistre ou par catastrophe. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer la filiale d'assurance de dommages de ses obligations envers les assurés.

L'incapacité des réassureurs de respecter leurs obligations pourrait se traduire par des pertes pour la filiale d'assurance de dommages. Elle s'est dotée d'un processus d'examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elle cède une partie des risques. La filiale d'assurance de dommages n'a eu connaissance d'aucune information lui laissant croire à l'insolvabilité d'un réassureur avec qui elle fait affaire en ce moment, de sorte qu'aucune provision n'a été constituée au titre des créances douteuses. De plus, elle fait affaire avec plusieurs réassureurs.

La filiale d'assurance de dommages présente la part des réassureurs dans les primes non acquises et dans les sinistres et frais de règlement à l'actif du bilan afin d'indiquer l'étendue du risque de crédit lié à la réassurance et le total des obligations envers les titulaires de contrat. Les résultats d'assurance sont présentés, déduction faite des opérations de réassurance.

Cette filiale a pour politique de souscrire et de réassurer des contrats d'assurance, ce qui, en majeure partie, limite sa responsabilité à un montant d'assurance de 5 M\$ par police.

De plus, elle possède un programme de réassurance de catastrophe dans lequel sa rétention maximale est de 28 M\$.

La provision pour sinistres et frais de règlement, par catégorie de risque pour la filiale d'assurance de dommages, se résume comme suit :

| | 2008 | | 2007 | |
|------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| | Montant brut | Montant cédé | Montant brut | Montant cédé |
| Habitation | 241 \$ | 16 \$ | 204 \$ | 13 \$ |
| Automobile | 1 096 | 28 | 1 034 | 24 |
| Autres | 34 | — | 25 | — |
| | 1 371 \$ | 44 \$ | 1 263 \$ | 37 \$ |

Les changements survenus dans la provision pour sinistres et frais de règlement sont attribuables aux variations suivantes :

| | 2008 | 2007 |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde au début | | |
| Provision pour sinistres et frais de règlement, brute | 1 263 \$ | 1 185 \$ |
| Moins: Part des réassureurs | (37) | (32) |
| Récupérations et subrogations | (65) | (72) |
| Provision pour sinistres et frais de règlement, nette | 1 161 | 1 081 |
| Plus sinistres encourus: Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables | — | 4 |
| Année courante | 1 141 | 1 012 |
| Années précédentes | (85) | (56) |
| Moins sinistres payés: Année courante | (665) | (564) |
| Années précédentes | (292) | (316) |
| Solde à la fin | | |
| Provision pour sinistres et frais de règlement, nette | 1 260 | 1 161 |
| Plus: Part des réassureurs | 44 | 37 |
| Récupérations et subrogations | 67 | 65 |
| Provision pour sinistres et frais de règlement, brute | 1 371 \$ | 1 263 \$ |

NOTE 12

EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti dans le bilan cumulé.

| | 2008 | 2007 |
|---|---------------|--------------|
| Emprunts hypothécaires portant intérêt à des taux variant de 5,14 % à 11 % (taux moyen pondéré de 6,37 % au 31 décembre 2008 et de 5,01 % au 31 décembre 2007), venant à échéance à diverses dates jusqu'en 2017. | 61 \$ | 68 \$ |
| Emprunts (soit 166,8 M\$ US et 1,1 M\$ CA) portant intérêt au taux flottant LIBOR 1 mois plus 0,898 % ainsi qu'au taux flottant CDOR 1 mois plus 0,949 %, échéant en janvier 2009. | 204 | — |
| Emprunts (soit 37,2 M\$ US et 0,1 M\$ CA) portant intérêt au taux flottant LIBOR 1 mois plus 0,888 % ainsi qu'au taux flottant CDOR 1 mois plus 0,9384 %, échéant en janvier 2009. | 46 | — |
| Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition portant intérêt au taux de 4,31 %, échéant en mai 2010. | 26 | — |
| Autres emprunts | 1 | 1 |
| | 338 \$ | 69 \$ |

Les montants des remboursements annuels de capital sur les emprunts pour les cinq prochains exercices sont les suivants : 265 M\$ en 2009, 15 M\$ en 2010, ainsi que 3 M\$ en 2011, 2012 et 2013.

NOTE 13

AUTRES PASSIFS

| | 2008 | 2007 |
|---|-----------------|-----------------|
| Parts sociales et privilégiées | 32 \$ | 37 \$ |
| Gains nets réalisés et reportés à la vente de placements | 46 | 51 |
| Passifs d'impôts futurs (note 21) | 273 | 56 |
| Passif au titre des prestations constituées (note 23) | 691 | 703 |
| Créditeurs | 1 916 | 2 216 |
| Montants à payer à des clients, courtiers et institutions financières | 898 | 1 116 |
| Autres | 2 263 | 639 |
| | 6 119 \$ | 4 818 \$ |

NOTE 14

DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures sont des obligations dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers et qui font partie du capital réglementaire. Les rachats et les annulations de débentures

subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités de réglementation. Les débentures sont comptabilisées au coût amorti dans le bilan cumulé.

| | 2008 | 2007 |
|---|---------------|---------------|
| Débeture, valeur nominale de 76 M€, remboursée en 2008. | — \$ | 110 \$ |
| Obligations de premier rang série C (valeur nominale de 300 M\$) échéant en juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement. | 299 | 299 |
| Obligations de premier rang série D (valeur nominale de 450 M\$) échéant en mars 2014, portant intérêt au taux annuel de 3,887 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement ⁽¹⁾ . | 449 | 449 |
| | 748 \$ | 858 \$ |

(1) Le Mouvement procédera au rachat par anticipation des obligations de premier rang série D le 17 mars 2009.

NOTE 15

PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE

Les participations sans contrôle comprennent :

| | 2008 | 2007 |
|---|---------------|---------------|
| Polices avec participation de la filiale d'assurance de personnes | 189 \$ | 208 \$ |
| Actions ordinaires de filiales | 62 | 61 |
| Fonds communs de placement cumulés en vertu de l'application de la NOC-15 | 525 | 715 |
| | 776 \$ | 984 \$ |

Le bénéfice attribuable aux participations sans contrôle est réparti comme suit :

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|---|---------------|--------------|--------------|
| Bénéfice attribuable aux titulaires de police avec participation de la filiale d'assurance de personnes | (6) \$ | 6 \$ | 5 \$ |
| Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de filiales et de parts de capital | 5 | 15 | 13 |
| | (1) \$ | 21 \$ | 18 \$ |

NOTE 16

CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts de capital, de parts permanentes et de parts de ristournes.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de l'émetteur.

Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

Une filiale du Mouvement peut émettre un nombre illimité de parts de capital. Ces parts ne peuvent être émises qu'aux membres auxiliaires de la filiale et ont une valeur nominale de 1 000 \$ chacune. Le conseil d'administration a le pouvoir discrétionnaire de déterminer la rémunération payable et les modalités de paiement sur ces parts. Elles sont transférables entre les membres, avec l'autorisation du conseil d'administration, et leur remboursement, possible seulement advenant la liquidation, l'insolvabilité ou la dissolution de la filiale, est subordonné aux dépôts et aux autres dettes. Elles sont rachetables, en totalité ou en partie, avec l'autorisation de l'Autorité. Elles sont convertibles, avec l'autorisation du conseil d'administration, en parts d'autres catégories émises à cette fin.

La loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominatives sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la loi. Leur taux d'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|------------------------|---------------|---------------|
| Parts de qualification | 38 \$ | 33 \$ |
| Parts de capital | 40 | 31 |
| Parts permanentes | 828 | 813 |
| Parts de ristournes | 49 | 17 |
| | 955 \$ | 894 \$ |

NOTE 17

CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et des caisses populaires de l'Ontario, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital

versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

| | Nombre d'actions | 2008 | Nombre d'actions | 2007 |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| Émis et payé | | | | |
| Actions privilégiées de catégorie A | 378 000 | 4 \$ | 619 000 | 6 \$ |
| Actions privilégiées de catégorie B – série 2000 | 50 000 | 1 | 50 000 | 1 |
| Actions privilégiées de catégorie B – série 2002 | 338 000 | 3 | 325 000 | 3 |
| Actions privilégiées de catégorie B – série 2003 | 647 000 | 6 | 650 000 | 7 |
| Actions privilégiées de catégorie C – série 1996 | 2 052 000 | 21 | 1 968 000 | 20 |
| Actions privilégiées de catégorie C – série 2002 | 3 205 000 | 32 | 3 077 000 | 30 |
| | 6 670 000 | 67 \$ | 6 689 000 | 67 \$ |

Des dividendes ont été versés sous forme d'actions privilégiées soit : 1 M\$ pour la catégorie C – série 1996 (1 M\$ en 2007) et 1 M\$ pour la catégorie C – série 2002 (1 M\$ en 2007). De plus, en 2008, 241 000 actions de la catégorie A ont été rachetées en contrepartie de 2 M\$.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES B ET C ÉMISES ET PAYÉES

Actions privilégiées de catégorie B – séries 2000, 2002 et 2003

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables majoré de 0,50 % ou 6,00 % pour la série 2000, de 1,00 % ou 5,25 % pour la série 2002 et de 1,00 % ou 4,00 % pour la série 2003, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende

intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 30 septembre 2005 pour la série 2000, depuis le 1^{er} juillet 2007 pour la série 2002 et depuis le 1^{er} mars 2008 pour la série 2003. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 de l'Ontario sur les caisses populaires et les credit unions* régissant la suffisance de capital.

NOTE 17

CAPITAL-ACTIONS (SUITE)**Actions privilégiées de catégorie C – séries 1996 et 2002**

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé des taux suivants : le taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables majoré de 0,50 % ou 5,75 % pour la série 1996 et 5,25 % pour la série 2002, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur

peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 1^{er} mai 2003 pour la série 1996, et depuis le 1^{er} mai 2008 pour la série 2002. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 de l'Ontario sur les caisses populaires et les credit unions* régissant la suffisance de capital.

NOTE 18

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu » (déduction faite des impôts sur le revenu).

| | 2008 | 2007 |
|---|----------------|--------------|
| Gains (pertes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente | (87) \$ | 39 \$ |
| Gains sur instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 770 | 11 |
| Gain net de change non réalisé sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes | 2 | — |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | 685 \$ | 50 \$ |

NOTE 19

RÉSERVES

Les réserves figurant aux capitaux propres sont constituées des éléments suivants :

La réserve de stabilisation de 278 M\$ (275 M\$ en 2007) se compose des sommes affectées par les caisses et la Fédération à même leurs excédents annuels. Les montants affectés à la réserve de stabilisation servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes, lorsque les excédents d'une caisse sont insuffisants.

La réserve pour ristournes éventuelles de 350 M\$ (209 M\$ en 2007) est constituée des sommes affectées par les caisses à même leurs excédents annuels. Cette réserve leur permet de gérer au fil du temps l'impact des variations des excédents annuels sur le versement de ristournes aux membres.

La réserve générale de 7 634 M\$ (6 992 M\$ en 2007) représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération, le Fonds de sécurité Desjardins et la Caisse centrale Desjardins; elle est composée également d'une portion des excédents réalisés par les composantes depuis leur création. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et elle ne peut être partagée entre les membres ni être entamée par le versement d'une ristourne.

NOTE 20

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE NÉGOCIATION

Le tableau suivant fournit des données sur les instruments détenus à des fins de négociation.

Instruments financiers tenus d'être classés à des fins de négociation

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------------|--------------|-------|
| Revenu | | |
| Revenu net d'intérêt | 45 \$ | 52 \$ |
| Revenus (pertes) de négociation | (901) | 64 |

Instruments financiers désignés à des fins de négociation selon l'option de juste valeur

Les instruments financiers désignés à des fins de négociation selon l'option de juste valeur sont composés des éléments suivants : i) certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, réduisant ainsi de façon importante une disparité de traitement comptable ; ii) des titres dont le sous-jacent est composé de fonds de couverture et qui sont gérés suivant une stratégie

de placement étayée visant à tirer profit de la volatilité du marché à court terme ; iii) les titres appariés aux provisions techniques en assurance de personnes au titre des contrats d'assurance vie et autres, et les provisions pour sinistres en assurance de dommages pour lesquels l'option est utilisée, afin de réduire sensiblement une disparité en matière de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont comptabilisés différemment.

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------------|-------|-------|
| Revenu | | |
| Revenu net d'intérêt | 18 \$ | 11 \$ |
| Revenus (pertes) de négociation | (92) | 198 |

NOTE 21**IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS**

La charge d'impôts sur les excédents est établie selon la méthode du passif fiscal. D'après cette méthode, la charge d'impôts sur les excédents comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Ces derniers reflètent l'incidence fiscale future prévue et sont engendrés par des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales. Les passifs ou les actifs d'impôts futurs sont mesurés aux taux d'imposition qui devraient

être en vigueur au moment du règlement des passifs et de la réalisation des actifs. Une provision pour moins-value est constituée, le cas échéant, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant estimatif devant, de façon plus probable qu'improbable, être réalisé. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés aux postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres ».

La charge d'impôts sur les excédents, présentée dans les états financiers cumulés, se détaille comme suit :

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| État cumulé des résultats | | | |
| Charge d'impôts sur les excédents | 109 \$ | 358 \$ | 398 \$ |
| Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres | (62) | (174) | (148) |
| Total de la charge d'impôts après ristournes aux membres | 47 | 184 | 250 |
| État cumulé des modifications survenues dans les capitaux propres | | | |
| Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables | — | 14 | — |
| Autres éléments du résultat étendu | 210 | (22) | — |
| Impôts recouverts à la suite du versement de la rémunération sur les parts permanentes | (10) | (10) | (7) |
| | 247 \$ | 166 \$ | 243 \$ |

La charge d'impôts de l'exercice comprend les montants suivants :

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|------------------|---------------|---------------|---------------|
| Impôts exigibles | 312 \$ | 236 \$ | 268 \$ |
| Impôts futurs | (65) | (70) | (25) |
| | 247 \$ | 166 \$ | 243 \$ |

La charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres à l'état cumulé des résultats diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|--------------|---------------|---------------|
| Impôts au taux statutaire | (8) \$ | 279 \$ | 294 \$ |
| Déduction accordée aux petites entreprises admissibles | (38) | (29) | (49) |
| Revenus de placement et autres éléments non imposables | (22) | (80) | (36) |
| Provision pour moins-value | 17 | 7 | — |
| Écart entre les taux statutaires et les taux futurs | 70 | (7) | — |
| Dépenses non déductibles et autres | 28 | 14 | 41 |
| | 47 \$ | 184 \$ | 250 \$ |

NOTE 21

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (SUITE)

Les écarts temporaires et les reports qui donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|---|-----------------|-----------------|
| Actifs d'impôts futurs | | |
| Bâtiments et matériel | 35 \$ | 33 \$ |
| Provisions techniques et connexes | 543 | 553 |
| Provision cumulative pour pertes sur créances | 154 | 144 |
| Passif au titre des prestations constituées | 194 | 202 |
| Pertes fiscales ⁽¹⁾ | 220 | 87 |
| Valeurs mobilières et autres instruments financiers | — | 22 |
| Provision pour moins-value | (23) | (7) |
| | 1 123 \$ | 1 034 \$ |
| Passifs d'impôts futurs | | |
| Valeurs mobilières et autres instruments financiers | (609) | (497) |
| Actif au titre des prestations constituées | (3) | — |
| Participations dans une société en commandite | (9) | (10) |
| Autres | (104) | (194) |
| | (725) \$ | (701) \$ |
| Solde net des actifs d'impôts futurs | 398 \$ | 333 \$ |
| Actifs d'impôts futurs | 671 | 389 |
| Passifs d'impôts futurs | (273) | (56) |
| | 398 \$ | 333 \$ |

(1) Au 31 décembre 2008, certaines composantes du Mouvement avaient cumulé des pertes autres qu'en capital pour un montant de 815 M\$ (275 \$ en 2007). Ces pertes peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs de ces composantes et expirent au plus tard en 2028.

NOTE 22

PROVISION POUR RISTOURNES AUX MEMBRES

Le Mouvement a comptabilisé une provision pour ristournes aux membres des caisses totalisant 215 M\$ (592 M\$ en 2007 et 483 M\$ en 2006) avant recouvrement des impôts afférents. En 2008, le processus pour établir la provision pour ristournes aux membres a été revu suite aux modifications apportées à la norme sur l'affectation des excédents des caisses ainsi qu'à la norme pour ristournes éventuelles. Le montant de la provision a été estimé par la direction à l'aide de scénarios et d'hypothèses prenant en considération les informations obtenues auprès d'un certain nombre de caisses. En 2007 et 2006, la provision pour ristournes annuelles était évaluée sur la base des projets de partage des excédents de l'exercice pour chacune des caisses que le conseil d'administration de chacune d'elles se propose de recommander à son assemblée générale des membres respective pour approbation.

Le projet de partage des excédents prévoit, entre autres, le montant du versement des ristournes, lequel prend en compte depuis 2006 un nouveau programme qui permet aux membres de choisir de recevoir leurs ristournes d'un montant plus élevé, sous forme de parts. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant de la provision est imputé aux résultats cumulés de l'exercice alors en cours. La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

NOTE 23

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**PRINCIPAUX RÉGIMES**

Le Mouvement offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées prévus par la loi, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation aux régimes et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des niveaux de salaire aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations est établi par calculs actuariels selon la

méthode de répartition des prestations au prorata des services à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés.

Le calcul du taux de rendement prévu de l'actif des régimes est fondé sur la valeur des éléments de l'actif des caisses de retraite évalués à une valeur liée au marché. La méthode de calcul de la valeur liée au marché pour l'ensemble des catégories d'actif consiste à amortir sur une période de cinq ans la différence entre l'objectif de rendement à long terme de la politique de placement des régimes et le rendement des caisses de retraite.

Les coûts constatés au titre des prestations déterminées correspondent principalement à la somme des éléments suivants : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle ; b) les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées ; c) le rendement réel des actifs du régime ; d) les gains et pertes actuariels ; e) les modifications des régimes ; f) les gains sur compression et règlement ; g) les ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ces coûts. Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. L'excédent de tout gain actuariel net ou de toute perte actuarielle nette sur 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes au début de l'exercice est amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des

employés. L'excédent cumulé des cotisations versées aux caisses de retraite sur les sommes imputées comme coûts constatés au titre des prestations déterminées est inclus dans le poste « Autres actifs – Autres ». Si le montant est négatif, il est comptabilisé au poste « Autres passifs – Autres ».

Le Mouvement offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge, et ce, dans le cadre d'un régime à prestations déterminées. Le retraité assume une portion de la prime totale en fonction des années de service. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite et la croissance des coûts aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts cumulés liés à ces avantages postérieurs au départ à la retraite sont constatés dans le poste « Autres passifs – Autres ».

Les informations relatives à ces régimes se présentent comme suit :

| Au 31 décembre | 2008 | | 2007 | |
|---|---------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| | Régimes de retraite | Autres régimes ⁽¹⁾ | Régimes de retraite | Autres régimes ⁽¹⁾ |
| Variation de l'obligation au titre des prestations constituées | | | | |
| Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice | 5 600 \$ | 536 \$ | 5 709 \$ | 548 \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 274 | 19 | 319 | 20 |
| Intérêts débiteurs | 333 | 32 | 312 | 30 |
| Prestations versées | (191) | (15) | (172) | (14) |
| Transferts provenant d'autres régimes | 5 | — | 1 | — |
| Transferts à d'autres régimes | (2) | — | (2) | — |
| Gains actuariels | (701) | (75) | (566) | (48) |
| Modifications des régimes | — | (46) | — | — |
| Obligation au titre des prestations constituées à la date de mesure | 5 318 \$ | 451 \$ | 5 601 \$ | 536 \$ |
| Variation de la juste valeur de l'actif des régimes | | | | |
| Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice | 5 652 \$ | — \$ | 4 926 \$ | — \$ |
| Rendement réel de l'actif des régimes | (793) | — | 636 | — |
| Cotisations des employeurs | 177 | — | 170 | — |
| Cotisations des participants | 95 | — | 97 | — |
| Prestations versées | (191) | — | (172) | — |
| Transferts provenant d'autres régimes | 5 | — | 1 | — |
| Transferts à d'autres régimes | (2) | — | (1) | — |
| Autres variations | (6) | — | (5) | — |
| Juste valeur de l'actif des régimes à la date de mesure | 4 937 \$ | — \$ | 5 652 \$ | — \$ |
| Situation de capitalisation | | | | |
| Capitalisation à la fin de l'exercice | (381) \$ | (451) \$ | 51 \$ | (536) \$ |
| Pertes (gains) nettes non amorties | 347 | (240) | (132) | (126) |
| Cotisations des employeurs après la date de mesure | 43 | — | 40 | — |
| Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | 9 \$ | (691) \$ | (41) \$ | (662) \$ |
| Moyennes pondérées des hypothèses | | | | |
| Taux d'actualisation de l'obligation | 6,50 % | 6,50 % | 5,75 % | 5,75 % |
| Taux d'actualisation de la charge | 5,75 | 5,75 | 5,25 | 5,25 |
| Taux de rendement prévu de l'actif des régimes | 7,25 | — | 7,25 | — |
| Taux de croissance de la rémunération future | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 |

(1) Régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

NOTE 23

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Aux fins de la mesure, le taux moyen de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 9,1 % pour 2009. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 4,8 % en 2013 et demeurer approximativement à ce niveau par la suite.

Au 31 décembre 2008, les régimes détenaient des placements totalisant 59 M\$ (160 M\$ en 2007) dans des entités du Mouvement.

En ce qui concerne le principal régime de retraite du Mouvement, la mesure des actifs et de l'obligation au titre des prestations constituées a été effectuée au 30 septembre 2008. L'évaluation la plus récente aux fins de la capitalisation a eu lieu le 31 décembre 2006. La prochaine évaluation actuarielle est requise aux fins de la capitalisation au plus tard le 31 décembre 2009.

La juste valeur des actifs des régimes est répartie de la façon suivante au 31 décembre :

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------------------|--------|--------|
| Principales catégories d'actif | | |
| Actions | 44,0 % | 51,3 % |
| Obligations | 24,8 | 21,6 |
| Biens immobiliers | 15,4 | 12,1 |
| Autres | 15,8 | 15,0 |

COÛTS DE L'EXERCICE CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Au 31 décembre

| | 2008 | | 2007 | | 2006 | |
|--|---------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| | Régimes de retraite | Autres régimes ⁽¹⁾ | Régimes de retraite | Autres régimes ⁽¹⁾ | Régimes de retraite | Autres régimes ⁽¹⁾ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des participants | 179 \$ | 14 \$ | 222 \$ | 14 \$ | 197 \$ | 18 \$ |
| Intérêts débiteurs | 333 | 31 | 312 | 30 | 291 | 31 |
| Rendement réel des actifs | 793 | — | (636) | — | (396) | — |
| Gains actuariels | (696) | (75) | (566) | (48) | (35) | (72) |
| Modifications des régimes | — | (46) | — | — | — | — |
| Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût | 609 | (76) | (668) | (4) | 57 | (23) |
| Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs : | | | | | | |
| Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs | (1 182) | — | 292 | — | 94 | — |
| Écart entre le montant de la perte (gain) actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel de la perte (gain) actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constatées pour l'exercice | 695 | 72 | 598 | 48 | 96 | 73 |
| Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice | 1 | 43 | 4 | (3) | 3 | (4) |
| Coûts constatés au titre des prestations déterminées | 123 \$ | 39 \$ | 226 \$ | 41 \$ | 250 \$ | 46 \$ |

(1) Régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2008, constitué des cotisations du Mouvement aux régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux salariés, à leurs bénéficiaires ou à leur succession au titre des autres régimes non capitalisés, s'élève à 188 M\$ (179 M\$ en 2007).

Il existe des incertitudes importantes liées aux hypothèses retenues puisqu'à l'instar des avantages sociaux futurs, celles-ci sont à long terme. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés :

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS EN 2008

| | Variation de l'obligation | Variation des coûts au titre des prestations déterminées |
|---|---------------------------|--|
| Régimes de retraite | | |
| Taux d'actualisation | | |
| Hausse de 1 % | (778) \$ | (74) \$ |
| Baisse de 1 % | 1 018 | 89 |
| Taux de croissance de la rémunération future | | |
| Hausse de 1 % | 260 | 40 |
| Baisse de 1 % | (221) | (34) |
| Taux de rendement à long terme de l'actif des régimes | | |
| Hausse de 1 % | — | (54) |
| Baisse de 1 % | — | 54 |
| Autres régimes | | |
| Taux d'actualisation | | |
| Hausse de 1 % | (59) | (8) |
| Baisse de 1 % | 75 | 10 |
| Taux de croissance de la rémunération future | | |
| Hausse de 1 % | 5 | 1 |
| Baisse de 1 % | (4) | (1) |

L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé aurait fait augmenter de 9 M\$ ou diminuer de 6 M\$ les coûts au titre des prestations déterminées de l'exercice, et augmenter l'obligation de 45 M\$ ou réduire l'obligation de 37 M\$ respectivement.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Le Mouvement offre à certains employés cadres actifs et retraités un régime excédentaire de retraite à prestations déterminées. Le régime excédentaire destiné aux membres de la direction offre des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives et n'est pas capitalisé. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation au régime et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé. Comme les modalités de fonctionnement du régime font en sorte que l'évolution future des niveaux de salaire aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services en fonction des hypothèses les plus probables de la direction à l'égard de l'augmentation des salaires et de l'âge de départ à la retraite des employés.

Le tableau suivant présente les engagements et les coûts liés au régime excédentaire. La date de l'évaluation actuarielle est le 31 décembre 2008.

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------|--------------|
| Obligation au titre des prestations constituées | | |
| Solde au début | 79 \$ | 80 \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 1 | 2 |
| Intérêts débiteurs | 4 | 4 |
| Gains actuariels ⁽¹⁾ | (4) | (3) |
| Prestations versées | (4) | (4) |
| Solde à la fin | 76 \$ | 79 \$ |
| Gains nets non amortis | (1) | (6) |
| Passif au titre des prestations constituées | 75 \$ | 73 \$ |

(1) Les gains sur l'obligation résultent de l'addition des gains et pertes d'expérience réalisés au cours de la période et des gains et pertes provenant des changements d'hypothèses depuis la dernière mesure.

Pour les cadres actifs, les gains et pertes sur l'obligation sont amortis sur le restant de la carrière active du participant tandis que pour les retraités, ils sont reconnus en totalité dans l'année suivant la mesure.

Les déboursés relatifs au régime de retraite excédentaire correspondent aux prestations versées.

Les coûts de l'exercice constatés au titre des prestations déterminées sont de 5 M\$ en 2008 (11 M\$ en 2007).

Le passif au titre des prestations constituées du régime excédentaire est comptabilisé au poste « Autres passifs – Crédeurs ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Mouvement sont les suivantes :

| | 2008 | 2007 |
|--|--------|--------|
| Taux d'actualisation de l'obligation | 6,50 % | 5,75 % |
| Taux d'actualisation de la charge | 5,75 | 5,25 |
| Taux de croissance de la rémunération future | 3,50 | 3,50 |

De plus, les employés de certaines composantes bénéficient de deux régimes de retraite à prestations déterminées. Pour évaluer le coût des obligations découlant de ces régimes, ces composantes utilisent la méthode actuarielle de la répartition des prestations au prorata des services à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite, les coûts prévus des soins de santé et un taux d'intérêt établi en fonction des taux du marché. L'actif des caisses de retraite est évalué à la valeur marchande.

Selon les évaluations les plus récentes :

| | 2008 | 2007 |
|--|-------|-------|
| Obligations au titre des prestations constituées | 32 \$ | 34 \$ |
| Actifs des régimes à la juste valeur | 23 | 26 |
| Coûts de l'exercice | 4 | 4 |

NOTE 24

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre le Mouvement et la contrepartie, et comprennent les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme.

La juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui prennent en compte les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans le bilan cumulé, les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement sous les postes « Autres actifs – Instruments financiers dérivés » et « Autres passifs – Instruments financiers dérivés ».

Les contrats liés aux taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêt portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure, selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent des versements d'intérêt à taux fixe sur des montants théoriques dans des devises différentes. Dans le cas d'un swap de taux d'intérêt et de devises, les parties s'échangent des versements d'intérêt à taux fixe et variable sur des montants théoriques dans des devises différentes. Le Mouvement utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relativement aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée,

ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement conclut ces contrats principalement pour répondre aux besoins de ses clients et pour gérer ses propres risques relativement aux éléments d'actif et de passif.

Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations dans lesquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement dans le cas où l'incident de crédit précisé dans l'accord se produirait.

Les autres contrats financiers dérivés utilisés sont liés aux opérations relatives à des indices financiers et comprennent principalement les swaps sur rendement total. Les swaps sur rendement total sont des opérations dans lesquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif ou d'un indice sous-jacent.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négociation ou à des fins de gestion de l'actif et du passif. Cette utilisation des instruments permet le transfert, la modification ou la réduction de risques, actuels ou prévus, liés au risque de marché. Les instruments financiers dérivés à des fins de négociation sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients, et pour permettre au Mouvement de générer des revenus sur ses propres activités de négociation. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan cumulé à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés sous le poste « Autres revenus – Revenus de négociation ».

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques liés aux taux d'intérêt et aux devises auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant au bilan cumulé, les engagements fermes et les opérations prévues.

Activités de couverture

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Pour être admissible à cette comptabilité, la relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion de risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. L'instrument financier dérivé doit s'avérer grandement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, ou dans des situations où est fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, les instruments financiers dérivés sont classés à des fins de négociation, et les gains et les pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés sous le poste « Autres revenus – Revenus de négociation ».

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur représentent principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts attribuable au risque couvert. Le Mouvement utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, l'instrument dérivé de couverture est comptabilisé à la juste valeur et on ajuste la valeur comptable de l'élément couvert du montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert. Lorsque ces variations de juste valeur ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant est comptabilisé au poste « Autres revenus – Revenus de négociation ». Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, une perte de 1 M\$ (1 M\$ en 2007) liée à l'inefficacité des activités de couverture de juste valeur a été comptabilisée au poste « Autres revenus – Revenus de négociation » à l'état cumulé des résultats.

La désignation d'un instrument financier dérivé comme couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert ou l'élément de couverture est vendu ou vient à échéance, la couverture n'est plus efficace ou le Mouvement met fin à la désignation de couverture. Lors de la cessation d'une relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés aux résultats cumulés sur la durée restante de l'élément couvert, sauf si l'élément couvert n'existe plus, auquel cas les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement constatés aux résultats cumulés.

Couvertures de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie représentent principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent

la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts ou de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit constaté aux résultats cumulés; cette variation est alors comptabilisée dans le revenu d'intérêt. La partie inefficace des opérations de couverture est comptabilisée immédiatement aux résultats cumulés au poste « Autres revenus – Revenus de négociation ». Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, une perte de 2 M\$ (7 M\$ en 2007) liée à l'inefficacité des activités de couverture de flux de trésorerie a été comptabilisée au poste « Autres revenus – Revenus de négociation » à l'état cumulé des résultats. Au cours des douze prochains mois, un revenu net de 20 M\$, qui provient de l'état cumulé du résultat étendu au 31 décembre 2008, devrait être reclassé dans l'état cumulé des résultats. Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état cumulé des résultats d'ici les huit prochaines années.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement cesse de façon prospective d'appliquer la comptabilité de couverture. Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats cumulés de l'exercice au cours duquel l'opération couverte sous-jacente affecte les excédents nets.

Lorsqu'il est probable que l'opération future faisant l'objet de la couverture ne se réalisera pas, les gains ou pertes sur l'élément de couverture qui avaient été comptabilisés antérieurement dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont immédiatement comptabilisés dans les résultats cumulés.

Le tableau « Instruments financiers dérivés – Risque de crédit » présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement et du risque de crédit qui s'y rattache :

| | |
|--|--|
| Montants nominaux de référence | Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. |
| Valeur de remplacement | Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une valeur marchande positive sans tenir compte des accords de compensation ni des garanties pouvant être obtenus. |
| Risque de crédit éventuel | La possibilité d'un changement de la valeur de remplacement sur la durée restante des contrats calculée selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI). |
| Risque de crédit équivalent | Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, à l'exception des éléments prescrits par la BRI, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours et les instruments dérivés négociés par l'entremise de marchés boursiers lorsqu'ils font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne. |
| Solde pondéré en fonction du risque | Le risque lié à la solvabilité de la contrepartie est établi selon les taux, tel que le stipule la BRI. |

NOTE 24

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS –
RISQUE DE CRÉDIT

| | 2008 | | | | | 2007 | | |
|--|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------|-----------------------------------|--|
| | Montants nominaux de référence | Valeur de remplacement | Risque de crédit éventuel | Risque de crédit équivalent | Solde pondéré en fonction du risque | Valeur de remplacement | Risque de crédit équivalent | Solde pondéré en fonction du risque |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | | | |
| Swaps | 77 187 \$ | 2 990 \$ | 327 \$ | 3 317 \$ | 673 \$ | 241 \$ | 501 \$ | 90 \$ |
| Contrats de garantie de taux | 10 849 | 11 | 12 | 23 | 5 | 1 | 5 | 1 |
| Contrats à terme normalisés | 5 924 | 2 | — | — | — | 2 | — | — |
| Options achetées | 312 | 3 | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 | — |
| Options vendues | 312 | — | — | — | — | — | — | — |
| | 94 584 | 3 006 | 340 | 3 344 | 679 | 245 | 508 | 91 |
| Contrats de change | | | | | | | | |
| Contrats à terme | 10 037 | 355 | 114 | 467 | 107 | 191 | 489 | 133 |
| Swaps | 7 405 | 958 | 307 | 1 266 | 273 | 240 | 494 | 104 |
| Options achetées | 653 | 42 | 12 | 53 | 16 | 4 | 6 | 1 |
| Options vendues | 760 | — | — | — | — | — | — | — |
| | 18 855 | 1 355 | 433 | 1 786 | 396 | 435 | 989 | 238 |
| Autres contrats | | | | | | | | |
| Swaps | 9 715 | 59 | 935 | 994 | 126 | 41 | 871 | 179 |
| Contrats à terme normalisés | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Options achetées | 3 472 | 168 | 283 | 451 | 100 | 474 | 672 | 173 |
| Options vendues | 3 476 | — | — | — | — | — | — | — |
| | 16 663 | 227 | 1 218 | 1 445 | 226 | 515 | 1 543 | 352 |
| Total des instruments financiers dérivés | 130 102 \$ | 4 588 | 1 991 \$ | 6 575 \$ | 1 301 | 1 195 | 3 040 \$ | 681 |
| Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾ | | 3 813 | | | 766 | 1 073 | | 389 |
| Total des instruments financiers dérivés après les accords généraux de compensation | | 775 \$ | | | 535 \$ | 122 \$ | | 292 \$ |

(1) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

| | Échéance | | | | Total des contrats | 2008 | | 2007 |
|---|------------------|------------------|-------------------|-----------------|--------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| | Moins de 1 an | De 1 à 3 ans | Plus de 3 à 5 ans | Plus de 5 ans | | Classés à des fins de négociation | Désignés comme éléments de couverture | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | | | |
| Swaps | 15 859 \$ | 31 850 \$ | 25 444 \$ | 4 034 \$ | 77 187 \$ | 52 360 \$ | 24 827 \$ | 56 518 \$ |
| Contrats de garantie de taux | 8 479 | 2 370 | — | — | 10 849 | 10 849 | — | 5 526 |
| Contrats à terme normalisés | 5 302 | 591 | 31 | — | 5 924 | 5 924 | — | 2 702 |
| Options achetées | 106 | 156 | 50 | — | 312 | 312 | — | 331 |
| Options vendues | 106 | 156 | 50 | — | 312 | 312 | — | 356 |
| | 29 852 | 35 123 | 25 575 | 4 034 | 94 584 | 69 757 | 24 827 | 65 433 |
| Contrats de change | | | | | | | | |
| Contrats à terme | 9 642 | 395 | — | — | 10 037 | 9 916 | 121 | 10 467 |
| Swaps | 1 615 | 4 776 | 942 | 72 | 7 405 | 1 180 | 6 225 | 5 986 |
| Options achetées | 553 | 100 | — | — | 653 | 653 | — | 141 |
| Options vendues | 631 | 129 | — | — | 760 | 760 | — | 190 |
| | 12 441 | 5 400 | 942 | 72 | 18 855 | 12 509 | 6 346 | 16 784 |
| Autres contrats⁽¹⁾ | | | | | | | | |
| Swaps | 785 | 2 829 | 3 707 | 2 394 | 9 715 | 9 715 | — | 7 914 |
| Contrats à terme normalisés | — | — | — | — | — | — | — | 46 |
| Options achetées | 496 | 1 393 | 1 475 | 108 | 3 472 | 3 472 | — | 2 421 |
| Options vendues | 496 | 1 420 | 1 452 | 108 | 3 476 | 3 476 | — | 2 420 |
| | 1 777 | 5 642 | 6 634 | 2 610 | 16 663 | 16 663 | — | 12 801 |
| Total des instruments financiers dérivés | 44 070 \$ | 46 165 \$ | 33 151 \$ | 6 716 \$ | 130 102 \$ | 98 929 \$ | 31 173 \$ | 95 018 \$ |

(1) Incluent des contrats relatifs aux produits d'épargne à terme indicelle.

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation des risques de crédit et le type de contrepartie :

| Au 31 décembre | 2008 | | 2007 | |
|---|------------------------|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| | Valeur de remplacement | Solde pondéré en fonction du risque | Valeur de remplacement | Solde pondéré en fonction du risque |
| Cote d'évaluation des risques de crédit ⁽¹⁾ | | | | |
| AAA, AA+, AA, AA- | 2 288 \$ | 638 \$ | 793 \$ | 443 \$ |
| A+, A, A- | 1 707 | 487 | 258 | 96 |
| BBB, B, BB-, BBB- | 9 | 7 | — | — |
| Non cotée | 584 | 169 | 144 | 142 |
| Total | 4 588 | 1 301 | 1 195 | 681 |
| Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾ | 3 813 | 766 | 1 073 | 389 |
| Total après les accords généraux de compensation | 775 \$ | 535 \$ | 122 \$ | 292 \$ |
| Type de contrepartie | | | | |
| Institutions financières | 4 331 \$ | 1 233 \$ | 1 019 \$ | 539 \$ |
| Autres | 257 | 68 | 176 | 142 |
| Total | 4 588 | 1 301 | 1 195 | 681 |
| Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾ | 3 813 | 766 | 1 073 | 389 |
| Total après les accords généraux de compensation | 775 \$ | 535 \$ | 122 \$ | 292 \$ |

(1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit sont celles établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement.

(2) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 24

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés :

| | 2008 | | | 2007 | | |
|--|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Valeur positive | Valeur négative | Montant net | Valeur positive | Valeur négative | Montant net |
| Classés à des fins de négociation | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Swaps | 1 481 \$ | 1 477 \$ | 4 \$ | 144 \$ | 159 \$ | (15) \$ |
| Contrats de garantie de taux | 11 | 10 | 1 | 1 | 1 | — |
| Contrats à terme normalisés | 2 | 32 | (30) | 2 | 1 | 1 |
| Options achetées | 3 | — | 3 | 1 | — | 1 |
| Options vendues | — | 3 | (3) | — | 1 | (1) |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme | 353 | 393 | (40) | 186 | 201 | (15) |
| Swaps | 33 | 100 | (67) | 228 | 336 | (108) |
| Options achetées | 42 | — | 42 | 4 | — | 4 |
| Options vendues | — | 38 | (38) | — | 6 | (6) |
| Autres contrats | | | | | | |
| Swaps | 59 | 378 | (319) | 41 | 70 | (29) |
| Contrats à terme normalisés | — | — | — | — | — | — |
| Options achetées | 168 | — | 168 | 474 | — | 474 |
| Options vendues | — | 168 | (168) | — | 474 | (474) |
| | 2 152 | 2 599 | (447) | 1 081 | 1 249 | (168) |
| Désignés comme éléments de couverture | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Swaps | 1 509 | 139 | 1 370 | 97 | 66 | 31 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme | 2 | — | 2 | 5 | — | 5 |
| Swaps | 925 | 35 | 890 | 12 | 6 | 6 |
| | 2 436 | 174 | 2 262 | 114 | 72 | 42 |
| Désignés comme couverture de juste valeur | 1 302 | 52 | 1 250 | 43 | 25 | 18 |
| Désignés comme couverture de flux de trésorerie | 1 134 | 122 | 1 012 | 71 | 47 | 24 |
| | 2 436 | 174 | 2 262 | 114 | 72 | 42 |
| Justes valeurs brutes totales avant les accords généraux de compensation | | | | | | |
| | 4 588 | 2 773 | 1 815 | 1 195 | 1 321 | (126) |
| Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾ | | | | | | |
| | 3 813 | 3 813 | — | 1 073 | 1 073 | — |
| Total des instruments financiers dérivés après les accords généraux de compensation | | | | | | |
| | 775 \$ | (1 040) \$ | 1 815 \$ | 122 \$ | 248 \$ | (126) \$ |

(1) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 25

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quels montants les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes; cependant, plusieurs de ces instruments financiers n'ont pas de marché de négociation. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque. De plus, la juste valeur présentée ne reflète pas la valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les terrains, bâtiments, matériel et les actifs incorporels à durée de vie limitée et indéfinie. Par ailleurs, la valeur d'autres éléments d'actif et de passif non financiers a été exclue. Compte tenu du rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers:

Instruments financiers évalués à la juste valeur (excluant les instruments financiers dérivés)

La juste valeur de certains instruments financiers présentés dans le tableau « Instruments financiers », qui viennent à échéance à court terme, est présumée correspondre approximativement à leur valeur comptable. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants: « Encaisse et dépôts à des institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres actifs financiers », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert » et « Autres passifs financiers ».

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières, ainsi que leurs méthodes d'évaluation, sont présentées à la note 4 « Valeurs mobilières ».

Prêts

La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs constituent la principale cause des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement, ce qui se traduit par un écart favorable ou un écart défavorable par rapport à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus, aux taux d'intérêt du marché exigés actuellement pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre. Pour les prêts douteux, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable en conformité avec les méthodes d'évaluation décrites à la note 5 « Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances ».

Dépôts

La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période.

Débitures subordonnées et emprunts

La juste valeur des débitures subordonnées et des emprunts repose sur les cours du marché d'émissions ou d'emprunts similaires ou sur les taux courants offerts au Mouvement pour des titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché actuel et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

La note 24 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » présente la juste valeur des instruments financiers dérivés.

INSTRUMENTS FINANCIERS (EXCLUANT LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS)

| | 2008 | | | 2007 | | |
|--|--------------|------------------|-------------------------------|--------------|------------------|-------------------------------|
| | Juste valeur | Valeur comptable | Écart favorable (défavorable) | Juste valeur | Valeur comptable | Écart favorable (défavorable) |
| Actif | | | | | | |
| Encaisse et dépôts à des institutions financières | 1 489 \$ | 1 489 \$ | — \$ | 1 499 \$ | 1 499 \$ | — \$ |
| Valeurs mobilières | 29 105 | 29 103 | 2 | 31 442 | 31 442 | — |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 6 130 | 6 130 | — | 7 593 | 7 593 | — |
| Prêts | 105 072 | 104 462 | 610 | 94 093 | 95 403 | (1 310) |
| Autres actifs financiers | 3 125 | 3 147 | (22) | 3 966 | 3 966 | — |
| Passif | | | | | | |
| Dépôts | 102 723 | 101 436 | (1 287) | 97 453 | 95 766 | (1 687) |
| Emprunts | 336 | 338 | 2 | 69 | 69 | — |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 11 905 | 11 905 | — | 9 455 | 9 455 | — |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 4 112 | 4 112 | — | 6 875 | 6 875 | — |
| Débitures subordonnées | 759 | 748 | (11) | 869 | 858 | (11) |
| Autres passifs financiers | 6 798 | 6 798 | — | 5 811 | 5 811 | — |

NOTE 26

ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS

Engagements liés aux instruments financiers dont les montants contractuels représentent un risque de crédit

Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et à des conditions précises. La politique du Mouvement en ce qui a trait aux garanties couvrant les ententes relatives aux instruments de crédit est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures, car plusieurs de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels.

| | 2008 | 2007 |
|---|------------------|------------------|
| Garanties et lettres de crédit de soutien | 566 \$ | 435 \$ |
| Prêts de valeurs ⁽¹⁾ | 1 334 | 1 788 |
| Engagements de crédit | | |
| Échéance initiale d'un an ou moins | 33 853 | 29 930 |
| Échéance initiale supérieure à un an | 4 252 | 7 764 |
| | 40 005 \$ | 39 917 \$ |

(1) Garanties par des titres négociables généralement émis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, représentant 102 % du montant contractuel.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et les lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers, et présentent les mêmes risques de crédit que les prêts.

Prêts de valeurs

Dans le cours normal des affaires, le Mouvement prête des valeurs mobilières de membres et de clients ou ses propres valeurs mobilières. Pour les prêts de valeurs de clients ou de membres, le Mouvement agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de la prêter à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli.

Pour tous les prêts de valeurs, l'emprunteur doit, en tout temps, garantir le prêt (garanti par des titres négociables émis généralement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux). Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime puisque le Mouvement ne fait affaire qu'avec des maisons de courtage et des institutions financières reconnues à titre d'emprunteur. De plus, l'emprunteur cède en garantie des titres d'une valeur au moins équivalente au montant de prêt ajusté sur une base quotidienne. Les prêts de valeurs pour lesquels des titres ont été reçus en garantie figurent au tableau précédent tandis que les prêts de valeurs de 11,9 G\$ (9,5 G\$ en 2007) pour lesquels des espèces ont été reçues en garantie sont exclus de ce tableau puisqu'ils sont comptabilisés au bilan cumulé à titre d'engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat.

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit.

Engagements en vertu de contrats de location et de service

Les engagements futurs minimums au 31 décembre 2008 au titre de la location de locaux et de matériel ainsi que de contrats de services sont les suivants :

| | Locaux et matériel | Technologies de l'information et télécommunications |
|---------------|--------------------|---|
| 2009 | 101 \$ | 325 \$ |
| 2010 | 80 | 317 |
| 2011 | 71 | 161 |
| 2012 | 65 | 87 |
| 2013 | 52 | 87 |
| 2014 et après | 182 | 86 |
| | 551 \$ | 1 063 \$ |

Les frais de location des bâtiments, déduction faite des revenus de location, qui sont inclus dans les frais autres que d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'élèvent à 79 M\$ (75 M\$ en 2007 et 62 M\$ en 2006).

Des informations supplémentaires sur les engagements sont fournies à la note 4 « Valeurs mobilières » à la section « Papier commercial adossé à des actifs non bancaire canadien ».

GARANTIES

Une garantie représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui peut éventuellement obliger les entités du Mouvement à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie à la suite i) des changements dans un taux d'intérêt, dans un taux de change, dans le prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, dans un indice de prix ou de taux ou dans la réalisation ou non-réalisation d'un événement déterminé; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par une tierce partie ou iii) du défaut, par une tierce partie, de rembourser sa dette au moment où elle devient exigible. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Mouvement comptabilise un passif pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation découlant de l'émission de la garantie. Aucune évaluation subséquente n'est requise, sauf si la garantie respecte la définition d'un instrument financier dérivé. Lorsqu'une garantie correspond à un dérivé, elle doit être réévaluée à la juste valeur à chaque date du bilan cumulé et divulguée sous la rubrique « Autres passifs – Instruments financiers dérivés ». La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties; ainsi, le Mouvement continue de considérer ces garanties comme des instruments de crédit hors bilan.

Montant maximal potentiel des paiements futurs

Les garanties et le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement a accordées à des tiers sont les suivants :

| | 2008 | 2007 |
|---|--------|--------|
| Garanties et lettres de crédit de soutien | 566 \$ | 435 \$ |
| Instruments financiers dérivés | 752 | 621 |
| Garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation | 2 548 | 4 131 |

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et les lettres de crédit de soutien représentent un engagement irrévocable du Mouvement d'effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. La durée de ces produits n'excède pas cinq ans.

La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, incluant ceux des garanties et lettres de crédit de soutien.

Instruments financiers dérivés

Le Mouvement a effectué des swaps sur défaillance de crédit avec des contreparties bancaires. Il s'est engagé irrévocablement envers les contreparties à assumer le risque de crédit de titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à assurer le paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres à la suite de la réalisation d'un événement défavorable entraînant le défaut de paiement.

Le montant maximal de la garantie correspond au notionnel du swap. Les montants déboursés dépendront de la nature du défaut et des taux de récupération sur les titres en recouvrement.

L'actif sous-jacent des swaps consiste en des titres corporatifs ou des tranches à l'intérieur de structures de titrisation de bonne qualité. Tous les titres sous-jacents sont cotés par des agences de notation et leur cote était égale ou supérieure à A- au 31 décembre 2008. Les échéances des contrats de swaps s'échelonnent jusqu'en juin 2014.

Garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement a conclu avec des membres et clients des ententes de prêts de valeurs en vertu desquelles il obtient des garanties afin de se protéger contre toute perte

éventuelle. La garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation représente le montant contractuel des valeurs des membres et clients dont le Mouvement a la garde. Au 31 décembre 2008, les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat de 11,9 G\$ (9,5 G\$ en 2007) incluaient des prêts de valeurs avec indemnisation pour lesquels un montant de 1,6 G\$ (2,6 G\$ en 2007) a été reçu en espèces à titre de garantie. À ce montant s'ajoute une somme de 0,9 G\$ (1,5 G\$ en 2007) reçue en titres, également incluse au tableau « Montant maximal potentiel des paiements futurs ».

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à la vente d'actifs, à des contrats d'achat, à des ententes de prestation de services, à des contrats de location, à des accords de compensation et à des transferts d'actifs ou d'actions. Aux termes de tels contrats, le Mouvement pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient, tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales), ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminés ne figurent au contrat et les événements qui déclencheraient un paiement seraient difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation étaient négligeables.

Actifs financiers donnés en garantie

Les actifs financiers que le Mouvement cède en garantie, dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau suivant :

| | 2008 | 2007 |
|---|------------------|-----------------|
| Actifs financiers donnés en garantie aux contreparties suivantes : | | |
| Banque du Canada | 2 472 \$ | 125 \$ |
| Systèmes de compensation et systèmes de paiement et dépositaires | 228 | 180 |
| Actifs financiers donnés en garantie pour les opérations suivantes : | | |
| Opérations sur instruments financiers dérivés | 670 | 1 386 |
| Emprunts de titres | 167 | 259 |
| Obligations relatives à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat | 9 124 | 6 912 |
| | 12 661 \$ | 8 862 \$ |

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que le Mouvement est autorisé à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 6 478 M\$ (9 305 M\$ en 2007). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie est de 958 M\$ (2 953 M\$ en 2007).

Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus à la suite des transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces transactions sont conclues dans des conditions normales pour ces types de transaction.

ÉVENTUALITÉS

Le Mouvement fait l'objet de divers litiges commerciaux et poursuites judiciaires qui découlent d'activités d'affaires normales. Plusieurs de ces poursuites sont rattachées aux mesures prises pour recouvrer des prêts douteux et exercer ses droits quant aux biens donnés en garantie de prêts. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces poursuites n'aurait pas une incidence importante sur la situation financière du Mouvement.

NOTE 27

GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Mouvement, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. L'objectif du Mouvement en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation.

L'approche de gestion des risques du Mouvement repose sur des principes favorisant la responsabilité des entités et des unités à l'égard des résultats cumulés et de la qualité de gestion des risques, ainsi qu'un rôle de premier plan pour le conseil d'administration de toutes les composantes du Mouvement dans le suivi des risques et résultats obtenus par celles-ci. Plusieurs comités appuient le conseil d'administration et la direction de chaque composante dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gestion des risques.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan cumulé.

Gestion du risque de crédit

Le Mouvement maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace; pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution performants spécialisés par produits ou par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, incluant les risques de crédit. Elles disposent à cet effet de latitudes d'encadrement et d'approbation ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

De plus, le Mouvement a établi des structures et des mécanismes centralisés afin de s'assurer que ce cadre de gestion des risques permet une gestion efficace tout en demeurant saine et prudente. Ainsi, la commission Gestion des risques s'assure que les activités de gestion du risque sont structurées et suivies adéquatement dans l'ensemble du Mouvement, entre autres par l'examen des principales politiques de crédit et des rapports de suivi, dont ceux que produisent les unités de supervision indépendantes. Le comité de gestion intégrée des risques, pour sa part, soutient les membres de la commission Gestion des risques dans l'exercice de leurs responsabilités en analysant les éléments clés en matière de gestion des risques et les principaux rapports portant sur les situations particulières et sur l'état des portefeuilles.

L'encadrement

Le Mouvement s'est doté d'une direction exécutive des risques de crédit, dont le mandat est d'assurer l'encadrement et le suivi du risque de crédit à l'échelle du Mouvement. Elle est responsable d'une politique générale unique qui encadre les principaux éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement. Des unités de gestion du risque de crédit établies au sein des principales composantes assument les responsabilités d'octroi, de gestion et d'encadrement spécifiques à leurs opérations et à celles des composantes dont elles ont la responsabilité. Ces unités établissent leurs propres politiques de risque de crédit adaptées à leurs créneaux, produits et clientèles dans le respect des politiques du Mouvement.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que le Mouvement est prêt à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque.

Enfin, un comité d'orientation et d'information composé de cadres supérieurs des principales composantes, spécialisés en risque de crédit, assure la cohésion d'action entre les divers intervenants.

L'octroi de crédit

Cette responsabilité est assumée par les unités de gestion de risque des principales composantes où elle est structurée afin de répondre aux caractéristiques de chaque produit ou clientèle grâce à des équipes spécialisées et des procédures spécifiques.

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation, basés sur des statistiques éprouvées, sont généralement utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente une transaction. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des transactions et des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier où chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise.

Pour les principaux portefeuilles commerciaux, le dispositif de notation comprend 19 cotes, regroupées en 12 échelons, représentant chacune un niveau de probabilité de défaillance. Les caractéristiques de chaque emprunteur sont analysées à l'aide de modèles qui s'appuient sur des historiques de données internes et externes prenant en compte les particularités des secteurs économiques où il évolue et la performance d'entreprises comparables. Ces analyses sont effectuées à l'aide de systèmes permettant des comparaisons quantitatives et sont complétées par l'appréciation professionnelle des intervenants au dossier. Quant aux dossiers des portefeuilles immobiliers et agricoles, ils sont analysés à l'aide de méthodes de cotation différentes adaptées à leurs particularités.

La profondeur d'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions. Les prêts plus importants sont approuvés par des comités de crédit où siègent des cadres supérieurs. Enfin, le comité exécutif ou le conseil d'administration participe à l'approbation des dossiers dont les engagements excèdent les limites définies dans les politiques.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés

Les différents portefeuilles sont suivis par les unités d'affaires selon des procédures qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque des engagements. Un suivi des signaux d'alerte est effectué non seulement pour les portefeuilles, mais aussi pour les données fondamentales de certains secteurs économiques déclarés sous surveillance. Différents rapports sont présentés à tous les échelons de l'organisation, y compris la haute direction, le comité de gestion intégrée des risques et la commission Gestion des risques.

La gestion des prêts plus à risques implique un suivi adapté à leur situation respective et est appuyée par des équipes spécialisées en redressement qui sont disponibles afin de gérer les dossiers plus difficiles. Enfin, d'autres équipes spécialisées sont en mesure de soutenir le règlement des dossiers où les chances d'amélioration sont faibles pour en minimiser les pertes.

L'atténuation des risques de crédit

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement obtient une garantie si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie est habituellement composée d'actifs comme de l'encaisse, des titres de gouvernement, des actions, des comptes débiteurs, des stocks ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par certains organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles.

La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. Au besoin, le Mouvement utilise des mécanismes de partage de risque avec d'autres institutions financières.

Dans ses opérations sur instruments financiers dérivés et de prêts de titres, le Mouvement utilise différentes techniques pour réduire son risque envers ses contreparties.

Tout d'abord, mentionnons que la plupart des transactions d'instruments financiers dérivés sont régies à l'intérieur d'ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association). Ces ententes représentent des contrats juridiques liant des contreparties entre elles. Elles définissent les modalités et les conditions des transactions. Afin de réduire son risque envers ses contreparties, le Mouvement inclut, à l'intérieur des contrats ISDA, des ententes de compensation (*netting*) qui permettent de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaillance. De plus, une annexe peut être ajoutée à cette entente-cadre afin que le Mouvement puisse demander, de ses contreparties, des sûretés financières (*collateral*) dans le but de sécuriser le règlement des transactions, s'il y a lieu. Cette annexe se nomme CSA (Credit Support Annex).

Concernant les transactions de prêts de titres, celles-ci font plutôt référence à des conventions de participation nommées « conventions IDA » (Investment Dealers Association of Canada) afin d'uniformiser les documents nécessaires à ces opérations et d'énoncer clairement les droits et les obligations respectifs des parties. Pour atténuer son risque, le Mouvement utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions équivalant aux meilleures pratiques de l'industrie.

Le Mouvement accepte, de ses contreparties, des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis à l'intérieur de ses politiques. Ces critères d'admissibilité favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaillance. Les sûretés reçues par le Mouvement sont principalement sous forme d'encaisse et de titres gouvernementaux.

Finalement, comme autre moyen d'atténuer son risque, le Mouvement procède à l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit. En effet, ces instruments financiers (swap de défaut de crédit et swap sur rendement total) permettent de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face à différents types de risque (risque d'appariement, risque de marge, etc.).

NOTE 27

GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT****2008**

| | Exposition maximale |
|--|---------------------|
| Constaté au bilan cumulé | |
| Dépôts auprès d'institutions financières | 282 \$ |
| Valeurs mobilières | |
| Titres de créances disponibles à la vente | 10 782 |
| Titres de créances désignés comme étant détenus à des fins de négociation selon l'option de juste valeur | 7 445 |
| Titres de créances détenus à des fins de négociation | 9 834 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 6 130 |
| Prêts | |
| Hypothécaires résidentiels | 61 070 |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 18 089 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 25 999 |
| Intérêts à recevoir | 520 |
| Instruments financiers dérivés | 4 588 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 428 |
| Autres actifs | 2 199 |
| Total constaté au bilan cumulé | 147 366 \$ |
| Hors bilan | |
| Garanties et lettres de crédit de soutien | 566 |
| Engagements de crédit ⁽¹⁾ | 38 105 |
| Total hors bilan | 38 671 \$ |

(1) Inclut la facilité de crédit relative au plan de restructuration de l'Entente de Montréal. Des informations supplémentaires sont fournies à la note 4 Valeurs mobilières.

Des informations supplémentaires sur le risque de crédit sont fournies à la note 24 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture », ainsi qu'à la note 26 « Engagements, garanties et éventualités ».

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan cumulé, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants. Les composantes et le Mouvement ont établi des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité interne de crise qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidité disponibles en cas de situations exceptionnelles.

Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que le réseau des caisses, la Fédération et la Caisse centrale Desjardins doivent maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est également en place.

Les stratégies de diversification et d'allongement des sources d'approvisionnement implantées au cours des dernières années se sont avérées efficaces pour traverser la présente crise sur les marchés financiers. Le Mouvement est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada.

Le tableau suivant présente les passifs financiers et les engagements de dépôts par échéance contractuelle restante. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

2008

| | Payables à vue | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--|----------------|---------------|--------------|---------------|------------|
| Dépôts | 32 648 \$ | 35 788 \$ | 37 370 \$ | 1 491 \$ | 107 297 \$ |
| Emprunts | — | 270 | 61 | 26 | 357 |
| Intérêts à payer | — | 8 | — | — | 8 |
| Acceptations | — | 428 | — | — | 428 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 151 | 11 127 | — | — | 11 278 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 3 622 | 495 | — | — | 4 117 |
| Débitures subordonnées | — | 449 | — | 299 | 748 |
| Autres passifs financiers | 1 863 | 3 889 | 131 | 59 | 5 942 |
| Engagements de prêts | — | 33 853 | 4 193 | 59 | 38 105 |
| Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾ | — | 10 792 | 5 439 | 72 | 16 303 |
| Instruments financiers dérivés avec règlement net | — | 2 267 | 2 826 | 72 | 5 165 |

(1) Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui, elles, ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Le Mouvement est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Les composantes et le Mouvement ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Mouvement est exposé au risque de taux d'intérêt qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêt, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées

décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan cumulé, du comportement des membres et de la tarification par le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement (le comité actif-passif). Ce dernier a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'impact potentiel, sur le portefeuille autre que celui de négociation, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base et de 200 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Les montants présentés n'incluent pas l'impact du taux d'intérêt sur les actifs financiers des filiales d'assurance qui sont appariés aux provisions techniques et connexes, car l'effet des variations du taux d'intérêt est entièrement compensé par la variation des provisions techniques et connexes.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)

Au 31 décembre 2008

(en millions de dollars)

| | |
|---|------|
| Impact sur la valeur économique des capitaux propres d'une augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base | (21) |
| Impact sur la valeur économique des capitaux propres d'une diminution du taux d'intérêt de 100 points de base | 23 |
| Impact sur la valeur économique des capitaux propres d'une augmentation du taux d'intérêt de 200 points de base | (42) |
| Impact sur la valeur économique des capitaux propres d'une diminution du taux d'intérêt de 200 points de base | 45 |

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les flux monétaires d'actif, de passif et d'instruments financiers hors bilan. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction

du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité actif-passif.

NOTE 27

GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

TABLEAU DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

2008

| | Taux variable | Moins de 3 mois | De 3 à 6 mois | Plus de 6 à 12 mois | Plus de 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Non sensible aux taux d'intérêt et provisions | Total |
|--|------------------|-------------------|-----------------|---------------------|-------------------|------------------|---|-------------------|
| Actif | | | | | | | | |
| Encaisse et dépôts à des institutions financières | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 1 489 \$ | 1 489 \$ |
| Valeurs mobilières | 2 121 | 5 148 | 710 | 1 256 | 10 189 | 7 749 | 2 049 | 29 222 |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i> | | 2,63 % | 2,40 % | 2,20 % | 3,35 % | 4,80 % | | |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | — | 1 542 | — | — | — | — | 4 588 | 6 130 |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i> | | 1,40 % | — | — | — | — | | |
| Prêts | 32 122 | 17 098 | 7 224 | 10 270 | 34 939 | 3 108 | (299) | 104 462 |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i> | | 6,44 % | 5,86 % | 5,92 % | 5,87 % | 5,51 % | | |
| Autres actifs | — | — | — | — | — | — | 10 995 | 10 995 |
| | 34 243 \$ | 23 788 \$ | 7 934 \$ | 11 526 \$ | 45 128 \$ | 10 857 \$ | 18 822 \$ | 152 298 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | |
| Dépôts | 9 049 \$ | 15 733 \$ | 5 703 \$ | 16 525 \$ | 30 652 \$ | 1 320 \$ | 22 454 \$ | 101 436 \$ |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i> | | 2,89 % | 3,29 % | 2,78 % | 3,16 % | 3,84 % | | |
| Débiteures subordonnées et emprunts | 250 | 450 | — | — | 58 | 328 | — | 1 086 |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i> | | 3,89 % | — | — | 6,03 % | 6,20 % | | |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | — | 5 647 | — | — | — | — | 6 258 | 11 905 |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i> | | 1,79 % | — | — | — | — | | |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 31 | 500 | 10 | 60 | 2 080 | 1 407 | 24 | 4 112 |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i> | | 3,49 % | 1,06 % | 0,87 % | 1,59 % | 3,48 % | | |
| Provisions techniques et connexes | — | — | — | — | — | — | 12 874 | 12 874 |
| Autres passifs | — | — | — | — | — | — | 11 012 | 11 012 |
| Capitaux propres | — | — | — | — | — | — | 9 873 | 9 873 |
| | 9 330 \$ | 22 330 \$ | 5 713 \$ | 16 585 \$ | 32 790 \$ | 3 055 \$ | 62 495 \$ | 152 298 \$ |
| Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan cumulé | 24 913 | 1 458 | 2 221 | (5 059) | 12 338 | 7 802 | (43 673) | — |
| Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence | — | (4 429) | (513) | (4 420) | 9 279 | 83 | — | — |
| Écart de sensibilité total | 24 913 \$ | (2 971) \$ | 1 708 \$ | (9 479) \$ | 21 617 \$ | 7 885 \$ | (43 673) \$ | — \$ |
| 2007 | | | | | | | | |
| | Taux variable | Moins de 3 mois | De 3 à 6 mois | Plus de 6 à 12 mois | Plus de 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Non sensible aux taux d'intérêt et provisions | Total |
| Total de l'actif | 18 267 \$ | 25 769 \$ | 9 245 \$ | 13 046 \$ | 47 936 \$ | 9 973 \$ | 19 823 \$ | 144 059 \$ |
| Total du passif et des capitaux propres | 9 694 | 15 989 | 5 347 | 17 493 | 33 635 | 3 464 | 58 437 | 144 059 |
| Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan cumulé | 8 573 | 9 780 | 3 898 | (4 447) | 14 301 | 6 509 | (38 614) | — |
| Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence | — | (8 003) | (1 491) | 623 | 8 712 | 159 | — | — |
| Écart de sensibilité total | 8 573 \$ | 1 777 \$ | 2 407 \$ | (3 824) \$ | 23 013 \$ | 6 668 \$ | (38 614) \$ | — \$ |

La détermination de l'écart de sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt en fonction de la date de renégociation ou, si elle est plus rapprochée, de l'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, repose sur diverses hypothèses. L'écart indiqué peut changer de façon importante dans les exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients et l'application de la politique du Mouvement en matière de gestion de l'actif et du passif.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

Instruments non sensibles

Certains postes du bilan cumulé, comme les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts non productifs d'intérêt, les dépôts sans échéance productifs d'intérêt, dont le taux d'intérêt n'est pas indexé sur un taux spécifique comme le taux préférentiel, et les capitaux propres ne sont pas sources de risque de taux d'intérêt. Ces éléments, de même que les PCAA, sont indiqués dans la colonne des instruments non sensibles aux taux d'intérêt du tableau.

De plus, les provisions techniques et connexes figurent dans cette colonne. Dans le cours normal de ses activités, la filiale d'assurance de personnes a établi une politique portant sur l'appariement de l'actif et du passif qui définit clairement les écarts acceptables pour prévenir des flux monétaires non coordonnés. Un des éléments de contrôle porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de marché des actifs et des passifs. La filiale d'assurance de personnes effectue globalement le contrôle de la situation d'appariement pour tous ses secteurs d'affaires, puisque la politique d'appariement établit des limites à cet égard. Au 31 décembre 2008, la durée des actifs et passifs diffère de 0,1 année (0,1 année au 31 décembre 2007). Puisque la méthode d'évaluation reconnaît déjà l'effet des variations possibles des taux d'intérêt, une baisse ou une hausse soudaine de ces derniers n'aurait pas d'incidence majeure sur les résultats de la filiale d'assurance de personnes.

VaR PAR CATÉGORIE DE RISQUE (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

Au 31 décembre 2008

(en millions de dollars)

| | Au 31 décembre 2008 | Pour les trois mois terminés le 31 décembre 2008 | | |
|---|---------------------|--|---------------------|---------------------|
| | | Moyenne | Haut | Bas |
| Actions | 0,7 | 1,3 | 2,5 | 0,7 |
| Change | 0,2 | 0,1 | 0,7 | — |
| Taux d'intérêt | 3,2 | 2,9 | 4,4 | 2,1 |
| Effet de diversification ⁽¹⁾ | (1,0) | (1,5) | S.O. ⁽²⁾ | S.O. ⁽²⁾ |
| VaR globale | 3,1 | 2,8 | 4,1 | 2,2 |

(1) La réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(2) Sans objet: Le haut et le bas des différentes catégories de risque de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

Au 31 décembre 2008, la VaR globale était de 3,1 M\$, la VaR liée aux taux d'intérêt étant alors la composante la plus importante. Cette VaR globale était supérieure à sa moyenne trimestrielle de 2,8 M\$. L'atténuation du risque lié à la diversification était de 1,0 M\$ au 31 décembre 2008.

Contrôle ex-post

Afin de valider le modèle de VaR utilisé, un contrôle ex-post est effectué, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (ci-après appelé « P&P ») des portefeuilles du Mouvement.

Le Mouvement effectue quotidiennement un contrôle ex-post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé en établissant la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours reste statique.

Gestion du risque de change

Le risque de change survient lorsque le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés dans une monnaie étrangère est supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés dans cette même monnaie. Certaines composantes ont adopté des politiques précises relativement à la gestion du risque de change. Toutefois, l'exposition du Mouvement à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en devise canadienne.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

Dans la gestion du risque de marché, la définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle. Dans le Mouvement Desjardins, cette gestion est effectuée quotidiennement et encadrée par une politique spécifique.

Le principal outil qui sert à mesurer le risque de marché des portefeuilles de négociation est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné.

Quotidiennement, une VaR Monte Carlo avec un niveau de confiance de 99 % est calculée pour les portefeuilles de négociation, et ce, pour un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable d'anticiper une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de négociation du Mouvement par catégorie de risque ainsi que l'effet de diversification qui représente la différence entre la VaR globale et la somme des VaR des différentes catégories de risque. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risque auxquelles est exposé le Mouvement. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Simulations de crise

À l'occasion, certains événements ayant une faible probabilité de réalisation peuvent se produire et avoir un impact considérable sur les portefeuilles de négociation du Mouvement. Ces événements de queue de distribution sont issus de situations extrêmes.

L'approche pour évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, passe par un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques), et ce, à intervalles réguliers. Les résultats des simulations de crise sont analysés conjointement avec le calcul de VaR afin de détecter la vulnérabilité du Mouvement à de tels événements. Afin de lui conserver son caractère actuel, le programme de simulations de crise est révisé périodiquement.

NOTE 27

GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal de ses activités, la filiale d'assurance de personnes est exposée au risque d'assurance. Ce dernier se définit comme le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne; il résulte de la sélection des risques, du règlement des demandes de prestations et de la gestion des clauses contractuelles. Pour gérer ce risque, la filiale d'assurance de personnes a adopté plusieurs politiques portant sur le développement et la tarification des produits de même que sur la gestion des souscriptions et des engagements. Elle a également adopté une politique sur la réassurance. Ces politiques définissent clairement le cadre de gestion du risque d'assurance. Elle effectue annuellement un contrôle strict du respect de ces politiques.

La filiale d'assurance de personnes a recours à des ententes de réassurance en ce qui concerne, entre autres, les polices dont le capital assuré dépasse certains maximums, qui varient selon la nature des activités. Elle a aussi souscrit une assurance contre les catastrophes. Cette protection comporte, entre autres, une protection relative aux actes terroristes.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, la filiale d'assurance de personnes fait affaire avec de nombreux réassureurs différents, dûment enregistrés, qui satisfont à des normes de crédit sévères et qui sont assujettis

aux mêmes organismes de réglementation qu'elle. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de la libérer de ses obligations envers les titulaires de ses polices.

L'incidence détaillée de la réassurance sur les primes et les prestations et rentes est la suivante :

| | 2008 | 2007 |
|--|--------|--------|
| Primes cédées en vertu d'ententes de réassurance | 119 \$ | 116 \$ |
| Prestations réglées par les réassureurs | 63 | 77 |

Notons que la filiale d'assurance de personnes et la filiale d'assurance de dommages ont toutes deux fait le choix, conformément au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir », d'appliquer les obligations d'information du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », relativement aux contrats d'assurance au lieu du chapitre 3862.

NOTE 28

GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de préserver une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir une cote de crédit avantageuse et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration du Mouvement qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité actif-passif composé de membres de la haute direction afin de veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de capital suffisante et rassurante. Dans ce contexte, la direction financière du Mouvement a la responsabilité de préparer, avec l'appui des composantes de ce dernier, un plan de capitalisation permettant d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de capital de l'ensemble des composantes.

En matière de capital réglementaire, la composition et la suffisance du capital de l'ensemble du Mouvement des caisses Desjardins sont évaluées selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'Autorité. Celle-ci exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée par l'ensemble des composantes, notamment les caisses, la Fédération, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc. et la Desjardins Credit Union. Ce capital prend en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement.

Cette ligne directrice reprend les normes internationales de fonds propres adoptées en 1988 par la Banque des règlements internationaux (BRI), en les adaptant selon la nature coopérative des institutions de dépôts et de services financiers réglementées par la loi.

Le capital réglementaire du Mouvement, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan. Il est composé de deux catégories :

Les fonds propres de première catégorie sont constitués d'éléments de capital plus permanents que ceux de deuxième catégorie. Ils sont composés des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et des participations sans contrôle. Les écarts d'acquisition y sont déduits.

Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les débiteures subordonnées, les parts privilégiées et de qualification admissibles et la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit jusqu'à concurrence de 0,87 % de l'actif pondéré en fonction des risques. Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la ligne directrice de l'Autorité, le total des fonds propres du Mouvement est réduit de certains investissements effectués dans les sociétés filiales.

Les investissements dans les filiales d'assurance, de valeurs mobilières, de services fiduciaires, de fonds de placement et de capital de risque sont entièrement soustraits des fonds propres et ne sont donc pas cumulés aux fins du calcul des actifs à risques.

L'actif à risque du Mouvement est déterminé par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments en tenant compte de l'incidence des accords généraux de compensation, conformément aux règles de l'Autorité.

Le ratio de capitalisation total minimal recommandé aux institutions pour satisfaire aux exigences réglementaires de la BRI pour être considérées comme suffisamment capitalisées est de 8 %. De plus, le ratio du capital de première catégorie doit représenter au moins la moitié du ratio total. Ces recommandations ont été reprises par l'Autorité. Les cibles minimales de capitalisation que s'est fixées le Mouvement sont respectivement de 13 % et de 12,5 %. À titre informatif, on peut mentionner que le Bureau du surintendant des institutions financières au Canada a arrêté les objectifs à 7 % pour le ratio du capital de première catégorie et à 10 % pour le ratio du capital total.

En plus des ratios minimums de capitalisation de première catégorie et de capitalisation totale, l'Autorité exige que le Mouvement conserve un ratio actifs sur fonds propres inférieur à 20. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance des fonds propres, compte tenu de l'importance de l'actif total de l'entité, incluant certains éléments hors bilan.

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire du Mouvement pour les exercices terminés le 31 décembre⁽¹⁾.

| | 2008 | 2007 |
|--|-----------------|-----------------|
| Fonds propres de première catégorie | | |
| Parts de capital admissibles | 917 \$ | 868 \$ |
| Réserves | 8 230 | 7 445 |
| Excédents non répartis | (96) | 772 |
| Participations sans contrôle | 40 | 31 |
| Autres ⁽²⁾ | (113) | (146) |
| | 8 978 | 8 970 |
| Fonds propres de deuxième catégorie | | |
| Débiteures subordonnées | 750 | 860 |
| Provision générale admissible | 581 | 549 |
| Autres titres admissibles | 69 | 69 |
| | 1 400 | 1 478 |
| Investissements ⁽³⁾ | (1 766) | (1 842) |
| Total des fonds propres | 8 612 \$ | 8 606 \$ |

(1) Ces données du Mouvement incluent celles de la Fédération et du réseau des caisses de l'Ontario.

(2) Inclut les ajustements, les écarts d'acquisition et les éléments d'actif incorporels s'il y a lieu.

(3) Ce montant correspond aux investissements dans les filiales (principalement Desjardins Sécurité financière, Desjardins Groupe d'assurances générales, Valeurs mobilières Desjardins et Fiducie Desjardins) à la valeur de consolidation ainsi qu'à tout autre placement détenu qui doit être déduit en fonction de la ligne directrice de l'Autorité.

Les fonds propres totaux du Mouvement atteignaient 8,6 G\$ à la fin de l'exercice 2008, soit un montant comparable à celui de 2007. Le capital de première catégorie est demeuré comparable à celui de 2007 en raison des éléments particuliers qui ont eu une incidence négative sur les excédents du Mouvement. On note toutefois une diminution de 78 M\$ des fonds propres de deuxième catégorie, occasionnée par le remboursement, en mars 2008, d'un montant de 110 M\$ de débiteures.

La suffisance du capital des caisses du Québec et de la Caisse centrale Desjardins est encadrée par les normes établies par la Fédération. Ces normes sont inspirées de celles de l'Autorité et sont relatives à la suffisance du capital de base, aux éléments qui le composent et à la proportion de ces éléments entre eux.

La filiale d'assurance de personnes est aussi régie par l'Autorité en vertu de sa charte provinciale. Elle doit également respecter les normes édictées par les organismes de réglementation des autres provinces et territoires où elle fait des affaires. Au Québec, les compagnies d'assurance doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance des fonds propres (EMSFP) de l'Autorité afin de soutenir leur solvabilité.

La filiale d'assurance de dommages est, quant à elle, soumise aux exigences réglementaires suivantes. Afin de soutenir leur solvabilité, les filiales d'assurances de dommages du Québec doivent, par la mesure du test

du capital minimal (TCM), se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital émises par l'Autorité, alors que les filiales hors Québec doivent, quant à elles, se conformer aux exigences du TCM publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada).

La suffisance du capital de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, des caisses affiliées de même que de la Desjardins Credit Union est visée par un règlement et des lignes directrices de la Commission des services financiers (Ontario). Ces directives, bien que comportant certaines différences, sont dans l'ensemble similaires à celles qui sont émises par l'Autorité. La Fiducie Desjardins, sous juridiction fédérale, est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières sous un cadre réglementaire qui est aussi, à toutes fins utiles, identique aux directives émises par l'Autorité. Enfin, les Valeurs mobilières Desjardins sont réglementées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Cette filiale doit détenir en tout temps un capital ajusté en fonction du risque supérieur à 0, tel qu'il a été évalué selon les statuts de l'OCRCVM.

Le Mouvement, de même que toutes ses composantes soumises à des exigences réglementaires minimales de capitalisation, respectent celles-ci au 31 décembre 2008, comme lors de l'exercice antérieur.

NOTE 29

INFORMATION SECTORIELLE

Le Mouvement est un groupe financier coopératif. Sous l'autorité du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, la présidente du Mouvement gère les composantes évoluant dans le secteur Particuliers et entreprises, ainsi que les sociétés filiales.

Le secteur Particuliers et entreprises regroupe l'ensemble des activités d'intermédiation financière, de fonds de placement et de services fiduciaires. Le réseau des sociétés filiales regroupe des activités du secteur Assurance de personnes, du secteur Assurance de dommages et du secteur Valeurs mobilières, gestion d'actifs et capital de risque. Enfin, le secteur Autres inclut différents ajustements de consolidation attribuables à l'ensemble des composantes du Mouvement.

Les activités du secteur Particuliers et entreprises et celles des sociétés filiales sont complémentaires et les transactions entre les secteurs sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les partenaires. Les résultats des principaux secteurs reflètent les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les règles suivies pour la préparation des états financiers cumulés du Mouvement.

NOTE 29

INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

2008

| | Particuliers et entreprises | Assurance de personnes | Assurance de dommages | Valeurs mobilières, gestion d'actifs et capital de risque | Autres | Cumulé ⁽¹⁾ |
|--|--------------------------------|---------------------------|--------------------------|--|---------------|-----------------------|
| Revenu net d'intérêt | 3 422 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 3 418 \$ |
| Primes nettes | — | 2 868 | 1 426 | — | — | 4 131 |
| Revenus (pertes) sur les titres disponibles à la vente | (421) | 16 | (20) | — | 20 | (413) |
| Revenus (pertes) de négociation | (658) | (379) | 44 | 50 | (42) | (993) |
| Revenus (pertes) sur autres placements | (28) | 304 | (7) | (33) | 30 | 239 |
| Autres revenus | 1 746 | 112 | (2) | 338 | 22 | 1 991 |
| Revenu total | 4 061 | 2 921 | 1 441 | 355 | 30 | 8 373 |
| Provisions pour pertes sur créances | (242) | (1) | — | — | — | (243) |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance | — | (2 089) | (1 055) | — | — | (3 144) |
| Frais de maintien de la clientèle | — | — | — | — | — | — |
| Frais autres que d'intérêt | (3 732) | (774) | (338) | (387) | (4) | (4 800) |
| Excédents (déficit) d'exploitation | 87 | 57 | 48 | (32) | 26 | 186 |
| Charge d'impôts sur les excédents | (72) | (22) | (7) | 3 | (11) | (109) |
| Participations sans contrôle | 1 | 5 | (5) | — | — | 1 |
| Excédents (déficit) avant ristournes aux membres | 16 | 40 | 36 | (29) | 15 | 78 |
| Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés | (153) | — | — | — | — | (153) |
| Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes aux membres | (137) \$ | 40 \$ | 36 \$ | (29) \$ | 15 \$ | (75) \$ |
| Éléments d'actif sectoriels | 124 710 \$ | 13 281 \$ | 2 808 \$ | 11 242 \$ | 257 \$ | 152 298 \$ |

(1) Les différences entre le cumulé et la somme des résultats des secteurs d'activité présentées ci-dessus se rapportent aux transactions intersectorielles.

2007

| | Particuliers et entreprises | Assurance de personnes | Assurance de dommages | Valeurs mobilières, gestion d'actifs et capital de risque | Autres | Cumulé ⁽¹⁾ |
|--|--------------------------------|---------------------------|--------------------------|--|----------------|-----------------------|
| Revenu net d'intérêt | 3 271 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 3 245 \$ |
| Primes nettes | — | 2 575 | 1 379 | — | — | 3 824 |
| Revenus sur les titres disponibles à la vente | 11 | 57 | 58 | 12 | — | 141 |
| Revenus (pertes) de négociation | (49) | 274 | 46 | 46 | — | 262 |
| Revenus (pertes) sur autres placements | (45) | 226 | (10) | (15) | 24 | 179 |
| Autres revenus | 1 650 | 120 | — | 361 | 21 | 2 020 |
| Revenu total | 4 838 | 3 252 | 1 473 | 404 | 45 | 9 671 |
| Provisions pour pertes sur créances | (197) | — | — | — | — | (197) |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance | — | (2 215) | (956) | — | — | (3 171) |
| Frais de maintien à la clientèle | (121) | — | — | — | — | (121) |
| Frais autres que d'intérêt | (3 481) | (748) | (321) | (379) | (114) | (4 702) |
| Excédents (déficit) d'exploitation | 1 039 | 289 | 196 | 25 | (69) | 1 480 |
| Charge d'impôts sur les excédents | (245) | (71) | (56) | (8) | 22 | (358) |
| Participations sans contrôle | — | (7) | (14) | — | — | (21) |
| Excédents (déficit) avant ristournes aux membres | 794 | 211 | 126 | 17 | (47) | 1 101 |
| Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés | (418) | — | — | — | — | (418) |
| Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes aux membres | 376 \$ | 211 \$ | 126 \$ | 17 \$ | (47) \$ | 683 \$ |
| Éléments d'actif sectoriels | 114 930 \$ | 14 592 \$ | 3 129 \$ | 11 139 \$ | 269 \$ | 144 059 \$ |

(1) Les différences entre le cumulé et la somme des résultats des secteurs d'activité présentées ci-dessus se rapportent aux transactions intersectorielles.

2006

| | Particuliers et entreprises | Assurance de personnes | Assurance de dommages | Valeurs mobilières, gestion d'actifs et capital de risque | Autres | Cumulé ⁽¹⁾ |
|--|--------------------------------|---------------------------|--------------------------|--|----------------|-----------------------|
| Revenu net d'intérêt | 3 091 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 3 081 \$ |
| Primes nettes | — | 2 438 | 1 376 | — | — | 3 688 |
| Revenus de placement et de négociation | 3 | 703 | 68 | 48 | 52 | 878 |
| Autres revenus | 1 423 | 115 | — | 338 | 94 | 1 772 |
| Revenu total | 4 517 | 3 256 | 1 444 | 386 | 146 | 9 419 |
| Provisions pour pertes sur créances | (139) | — | — | — | — | (139) |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance | — | (2 361) | (981) | — | — | (3 342) |
| Frais autres que d'intérêt | (3 324) | (692) | (284) | (366) | (198) | (4 534) |
| Excédents (déficit) d'exploitation | 1 054 | 203 | 179 | 20 | (52) | 1 404 |
| Charge d'impôts sur les excédents | (302) | (51) | (60) | (6) | 21 | (398) |
| Participations sans contrôle | — | (6) | (12) | — | — | (18) |
| Excédents (déficit) avant ristournes aux membres | 752 | 146 | 107 | 14 | (31) | 988 |
| Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés | (335) | — | — | — | — | (335) |
| Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes aux membres | 417 \$ | 146 \$ | 107 \$ | 14 \$ | (31) \$ | 653 \$ |
| Éléments d'actif sectoriels | 106 144 \$ | 12 440 \$ | 2 439 \$ | 7 420 \$ | 697 \$ | 129 140 \$ |

(1) Les différences entre le cumulé et la somme des résultats des secteurs d'activité présentées ci-dessus se rapportent aux transactions intersectorielles.

Dans le cadre d'une réorganisation effectuée au cours de 2007 de la structure de détention et de gestion de certains immeubles du Mouvement, des immeubles de la Fédération et de ses filiales ont été regroupés au sein d'une seule composante du Mouvement, soit Desjardins Sécurité financière. Ainsi, un immeuble a été transféré du secteur Autres au secteur Assurance de personnes où il est dorénavant comptabilisé à titre de placement immobilier. La valeur nette comptable de l'immeuble transféré était de

295 M\$ lors de la transaction. De même, des immeubles ayant une valeur nette comptable de 21 M\$ ont été transférés du secteur Particuliers et entreprises au secteur Assurance de personnes. Enfin, des immeubles ayant une valeur nette comptable de 29 M\$ ont été transférés du secteur Assurance de dommages au secteur Assurance de personnes. Ces immeubles demeurent dans la catégorie « Terrains, bâtiments et matériel ».

NOTE 30

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Mouvement effectue des opérations avec des entités apparentées. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations avec ces entités ont produit, en 2008, des revenus de 49 M\$ (24 M\$ en 2007 et 24 M\$ en 2006) et des charges de 6 M\$ (3 M\$ en 2007 et 4 M\$ en 2006) alors que le bilan cumulé comprend des éléments d'actif de 45 M\$ (1 M\$ en 2007) ainsi que des éléments de passif de 59 M\$ (81 M\$ en 2007).